



Rapport d'Orientations Budgétaires

LE TAILLAN-MÉDOC 2023

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mars 2023

I – LE CONTEXTE NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1. **Le contexte économique**
 - a. La situation économique internationale
 - b. En France
2. **La situation des finances publiques**
 - a. La situation nationale
 - b. PLF 2023 – Principales dispositions concernant les finances locales

SITUATION BUDGÉTAIRE ET PERSPECTIVES POUR LA VILLE

1. **La situation financière de la commune**
 - a. Les indicateurs 2022
 - b. Des simulations de prospective financière inquiétantes
 - c. La dette de la ville
 - d. Les conséquences sur la prospective
2. **La stratégie financière de la commune**
 - a. La maîtrise de nos dépenses
 - b. Optimiser les recettes

III – ANNEXES

1. **Situation des finances publiques**
2. **Mesures en faveur des collectivités locales – PLF 2023**
3. **Enjeu de la maîtrise de la dépense publique**
4. **Fiscalité locale**

Avant Le vote du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, présente au conseil municipal un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels** envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- **une présentation de la structure des effectifs** et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La présentation du ROB constitue une formalité substantielle.

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité

I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES

1. Le contexte économique et financier

- a. La situation économique internationale
- b. En France

2. La situation des finances publiques

- a. La situation nationale
- b. PLF 2023 – Principales dispositions concernant les finances locales

A l'international

La situation économique qui était en voie de redressement en 2021 après la crise sanitaire du COVID est de nouveau fragilisée par la crise économique issue du conflit en Ukraine. La croissance économique mondiale, européenne et française devrait encore ralentir en 2023. Des perspectives de reprise sont toutefois espérées en 2024.

En France

La France montre une certaine résilience face à ces difficultés avec une croissance 2022 anticipée meilleure que celle prévue et une inflation plus faible que celle de beaucoup de pays de la zone euro. La dynamique 2023 et la reprise attendue en 2024 seront importantes.

La France garde une situation financière dégradée : La France fait en effet partie, au niveau européen, en matière de déficit public et de dette publique des plus mauvais élèves. Pour 2021, Le déficit public s'établit à 160,7 Md€, soit -6,4% du PIB et la dette publique qui a augmenté de 164,9Md€ s'établit désormais à 112,5% de PIB soit 2 813,1 Md€.

La loi de finances 2023

La loi de Finances 2023 prévoit une réduction du déficit public à 5 % du PIB et une baisse du taux d'endettement à 111,2 % du PIB. Le retour à un déficit inférieur à 3% n'est envisagé qu'à horizon 2027.

Elle précise deux types de mesures:

- celles classiques en faveur des collectivités locales avec une stabilisation de la DGF (le cas pour la ville du Taillan dont son évolution sera dépendante de la seule augmentation de la population), une péréquation en progression (la ville du Taillan ne devrait pas être concernée) et un renforcement de dispositifs de soutien à l'investissement
- celles spécifiques pour un soutien face à la crise économique avec la prorogation en 2023 du filet de sécurité (dont les modalités 2023 ont été assouplies par rapport au dispositif originel 2022) et la création d'un amortisseur électricité (dont le décret de mise en application reste attendu)

a. La situation économique internationale

La conjoncture économique est impactée de plein fouet par la guerre menée en Ukraine.

Outre la crise humanitaire qui se poursuit avec ses conséquences dramatiques pour les populations, cette guerre a également déclenché une crise du coût de la vie.

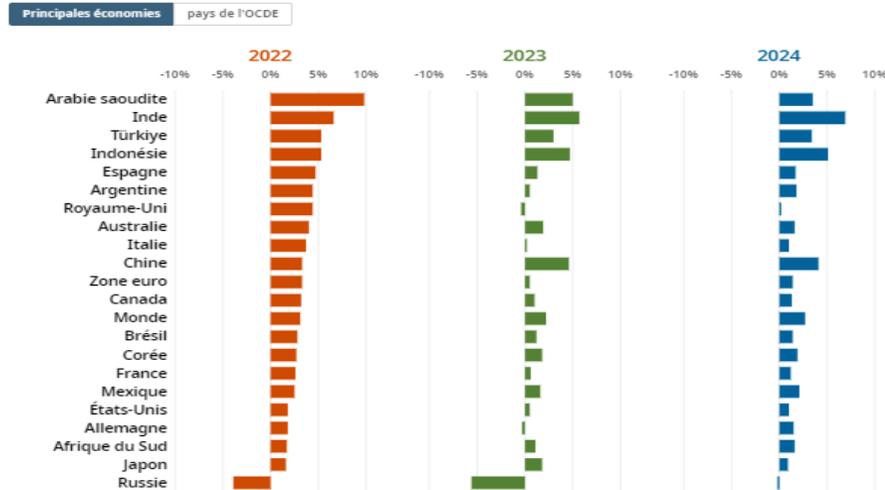
Elle a ainsi entraîné l'économie mondiale sur une trajectoire de ralentissement de la croissance et de hausse de l'inflation, inédite depuis les années 1970.

Malgré le coup de fouet à l'activité faisant suite à la diminution du nombre de contaminations au COVID-19 dans le monde, la croissance mondiale devrait selon les projections publiées par la direction générale du Trésor, ralentir en 2022 pour s'établir autour de 3,3 % et maintenir ce rythme en 2023 avec +3,1%. Sous l'effet d'un resserrement monétaire et du niveau élevé des prix énergétiques, la croissance devrait être nettement plus faible que prévu dans la plupart des économies

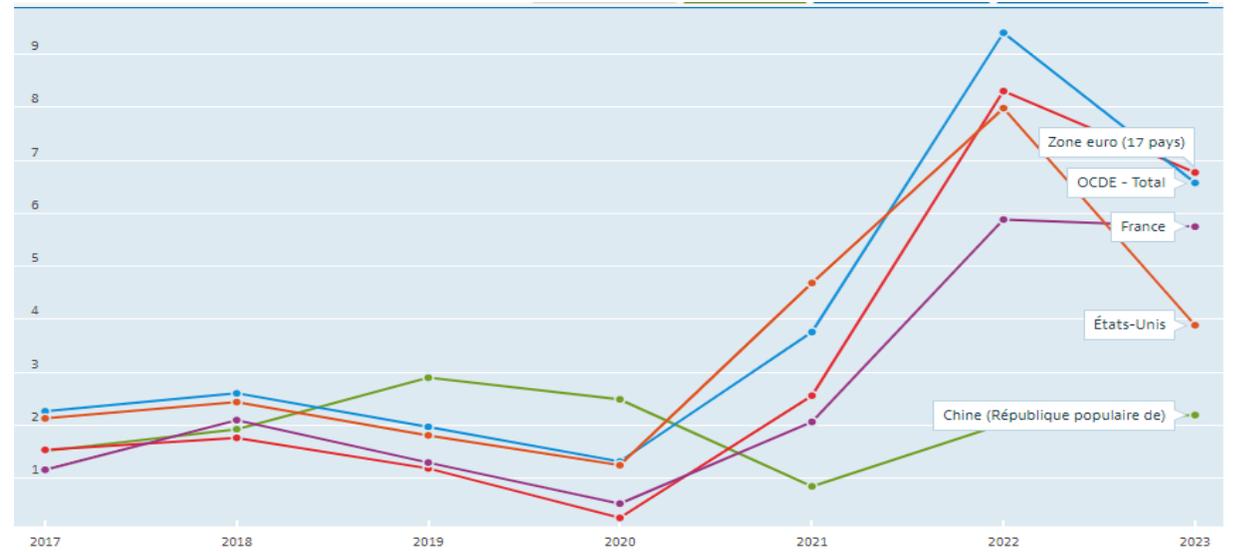
La guerre en Ukraine a anéanti l'espoir d'une fin rapide de la hausse de l'inflation engendrée par les difficultés d'approvisionnement liées au COVID-19, observées dans l'économie mondiale en 2021 et au début de 2022. Du fait des prix élevés des produits alimentaires et de l'énergie et de la dégradation continue de la situation des chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix à la consommation va se poursuivre jusqu'à un niveau plus élevé que prévu initialement atteignant des niveaux inédits depuis 40 ans notamment en Allemagne, Royaume Uni et Etats Unis.

PIB en 2022, 2023 et 2024

Glissement annuel en %



Source: Perspectives économiques de l'OCDE (Édition 2022/2).



b. La situation économique en France

Face aux chocs de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine, l'économie française a démontré toute sa résilience en 2022.

Un net ralentissement s'observerait à partir de 2023 avant une reprise espérée en 2024 et 2025.

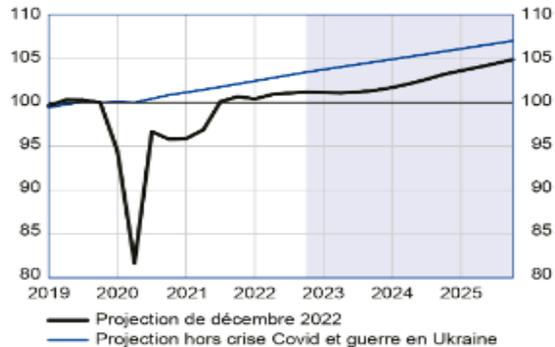
Le PLF 2023 a acté une croissance meilleure que prévu pour 2022, à +2,6%. Après un recul sur le 1^{er} trimestre (-0,2%), l'activité a fortement progressé au 2^{ème} trimestre (+0,5%) et 3^{ème} trimestre (+0,2%) grâce au dynamisme du marché du travail.

L'hypothèse de croissance pour 2023 est établie à +1%, freinée par la forte hausse des prix de l'énergie. La consommation des ménages resterait dynamique grâce aux mesures de soutien au pouvoir d'achat.

L'inflation (au sens de l'IPC) s'établirait en 2022 à +6 % en moyenne annuelle (après +1,6 % en 2021). L'inflation se situerait en 2023 à +6 % en moyenne annuelle. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début de l'année et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de +4 % à la fin 2023. Les prix de l'énergie ralentiraient après la forte hausse observée en 2022.

Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine

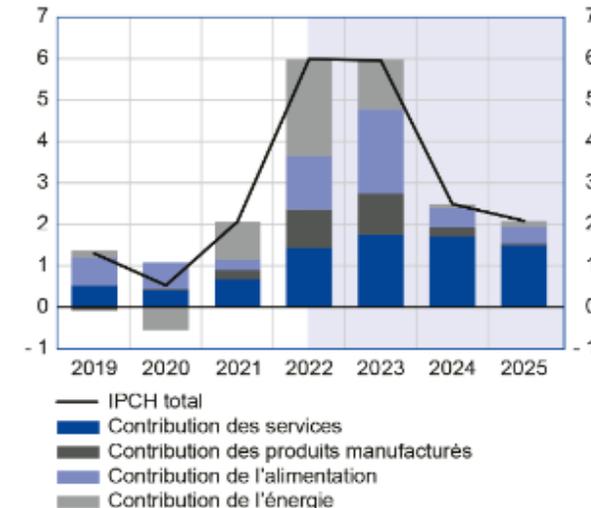
(volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)



Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

a. La situation nationale

Au vu des critères de Maastricht

EN 2020

la France est ressortie de la crise sanitaire avec une situation extrêmement dégradée

Les résultats sur la situation des finances publiques en 2020 (rapport Cour des Comptes 22/06/2021) témoignent de cette situation

-Le déficit public s'est établi à -8,9 % de PIB

-Depuis 40 ans, la dette publique en part de PIB a augmenté presque sans discontinuer pour atteindre 114,6% en 2020.

-La dépense publique reste élevée avec un seuil de 61,4% du PIB

EN 2021

En 2021, la situation s'est améliorée sans retrouver une situation favorable

Le rapport de la Cour des Comptes du 01/07/2022 présente cette nouvelle situation

-Le déficit public s'établit pour 2021 à 160,7 Mds€, soit -6,4% du PIB

-La dette publique a augmenté de 164,9Mds€ en 2021 pour s'établir à 112,5% de PIB (soit 2 813,1 Md€)

-Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques représentent 59% du PIB.

Ratios de finances publiques(en % du PIB)										
Sources : Insee										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-5,0	-4,1	-3,9	-3,6	-3,6	-2,9	-2,3	-3,1	-8,9	-6,4
Dette publique (brute)	90,6	93,4	94,9	95,6	98,0	98,3	97,8	97,4	114,6	112,5
Dépenses publiques	57,1	57,2	57,2	56,8	56,7	56,5	55,6	55,4	61,4	59

b. PLF 2023 – Mesures concernant les collectivités locales

La loi de finances 2023 propose des mesures en faveur des collectivités locales.
Celles-ci se définissent selon les 3 axes majeurs suivants

UNE HAUSSE DE LA DGF

(avec une enveloppe globale à 26,9 Md€).

L'évolution de la richesse de péréquation n'aboutira pas en 2023 à des modifications de répartition de DGF en raison du gel de l'écrêtement pour financer la péréquation.

UNE PEREQUATION EN PROGRESSION

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmentera de 90 M€ en 2023.
La dotation de solidarité rurale (DSR) augmentera finalement de **200 M€ suite à amendement du gouvernement début octobre.**
La dotation d'intercommunalité croîtra, là encore en 2023, de 30 M€
soit un montant réévalué à 320 M€ au global

UN MAINTIEN AU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT RENFORCE

Avec un maintien élevé des dotations d'aide à l'investissement de droit commun DSIL, DETR, le maintien des dispositifs exceptionnels et la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique de 2 Md€.
Une nouvelle enveloppe de 1 Md€ de prêts verts est disponible auprès de la banque des territoires

« Le contexte impose d'apporter une réponse plus forte », selon la Première ministre. La hausse de la DGF aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leur dotation se maintenir ou augmenter en 2023



LA DGF DE LA VILLE DEVRAIT SE STABILISER EN 2023 en raison de la hausse de la population
(prévision BP 23 –379 K€)



LA VILLE DEVRAIT RESTER EN 2023 EXCLUE DE SES DISPOSITIFS

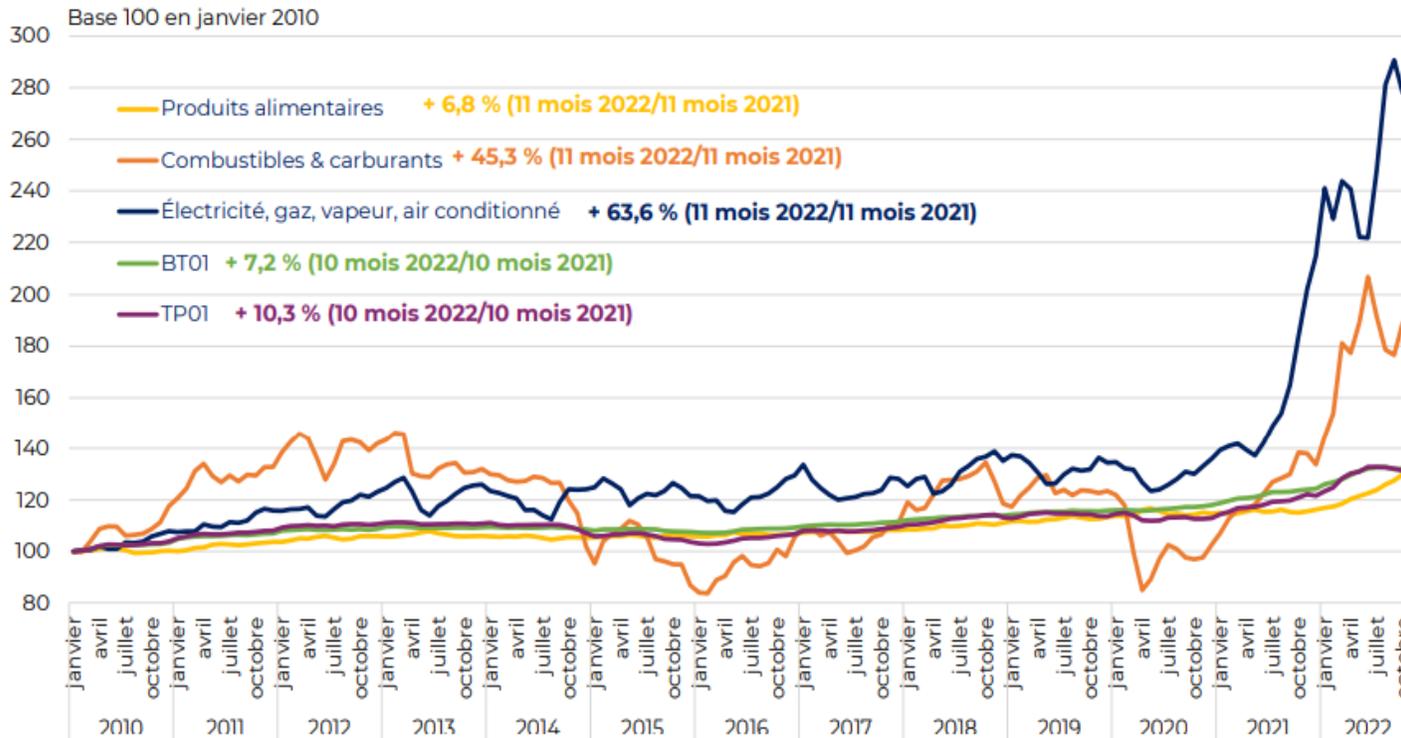


POSSIBILITE POUR LA VILLE DE BENEFICIER D'AIDES COMPLEMENTAIRES sous réserve de validation des dossiers déposés

b. PLF 2023 – Mesures concernant les collectivités locales (pour lutter contre l'inflation)

La loi de finances 2023 propose des nouvelles mesures pour soutenir les collectivités locales dans ce contexte.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

**PROLONGATION ET ADAPTATION
 DU FILET DE SECURITE EN 2023,
 instauré préalablement en 2022
 avec la loi de finances rectificative
 2022**

**INSTAURATION DE
 « L'AMORTISSEUR » ELECTRICITE
 POUR TOUTES LES COLLECTIVITES**

**Enveloppe
 globale de
 2,5Md€**

b. PLF 2023 – Mesures concernant les collectivités locales – Prolongation du filet de sécurité 2022 en 2023

FILET DE SECURITE 2022 (Bénéficiaires: Communes et EPCI)

4 critères d'éligibilité :

- Taux épargne brute < 22 %
- Baisse de plus de 25% de l'épargne brute entre 2021 et 2022
- Au moins 50 % de la baisse de l'épargne brute est liée à des dépenses ciblées
- Potentiel financier par habitant en 2022 < 2 fois la moyenne de la strate démographique



Dotation versée :

- 50% de la hausse de personnel
- 70% de la hausse des dépenses d'énergie et de l'alimentaire

LA VILLE NE BENEFICIERA PAS DU FILET DE SECURITE 2022
(Détail calcul voir annexe)

FILET DE SECURITE 2023 (Bénéficiaires: Communes, EPCI, Départements et Régions)

2 critères d'éligibilité :

- Baisse de plus de 15% de l'épargne brute entre 2023 et 2022
- Potentiel financier par habitant en 2022 < 2 fois la moyenne de la strate démographique



Dotation versée :

50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022

LA VILLE S'ASSURERA QU'ELLE PEUT OU PAS ACTIVER LE FILET DE SECURITE 2023

b. PLF 2023 – Mesures concernant les collectivités locales - instauration amortisseur électricité

AMORTISSEUR ELECTRICITE

(Bénéficiaires: Communes ,EPCI, Départements et Régions)

1 critère d'éligibilité :

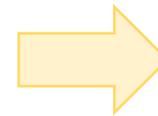
Les bénéficiaires de contrat d'électricité dont le prix de référence du Mégawattheure (MWh) pour la part approvisionnement est supérieure à 180 MWh avec un prix plafond fixé à 500 MWh



Dotation versée :

Pas de dotation versée
Aide directement intégrée dans factures des fournisseurs

Au-delà du seuil de 180 MWh, l'Etat prend en charge 50 % du montant jusqu'au plafond de 500 MWh



LA VILLE DU TAILLAN
DEVRAIT BENEFICIER en 2023
D'UNE AIDE INDIRECTE
REDUISANT L'IMPACT DE
L'INFLATION DE 120 K€, soit
seulement 12% du surcout lié
à l'inflation de l'énergie

II – SITUATION BUDGÉTAIRE ET PERSPECTIVES POUR LA VILLE

(le périmètre d'analyse compare 2014 aux 4 dernières années 2019-2020-2021-2022)

1. Situation financière de la commune

- a. Les indicateurs 2022**
- b. Des simulations de prospective inquiétantes**
- c. La dette de la ville**
- d. Les conséquences sur la prospective**

2. La stratégie financière de la commune

- a. La maîtrise de nos dépenses**
- b. Optimiser les recettes**

La situation financière de la Ville paraît saine en 2022 mais son avenir inquiète

- Les épargnes continuent de progresser mais elles vont chuter en 2023

L'épargne brute continue de progresser. Calculée à 3,26 M€ en 2022, elle a évolué de +1,3M€ (+72,5%) depuis 2019.

L'épargne nette poursuit sa hausse également évoluant de 1,04M€ en 2019 à 2,31M€ en 2022.

Attention cette progression est en partie artificielle car elle intègre des recettes exceptionnelles (avances d'assurances et BM notamment liées au sinistre, excédent budget « allée de curé ») et des dépenses liées au sinistre qui seront réalisées sur 2023

- Les indicateurs financiers semblent s'être améliorés mais leur dégradation est inéluctable et va être précipitée par les crises traversées.

Si le taux d'épargne brute des dernières années était satisfaisant, pour atteindre 23,4% en 2022, sa prévision de dégradation maîtrisée sur la fin mandat par les investissements attendus (Anita CONTI, Hôtel de Ville, Terrain d'honneur...) va se voir précipitée et aggravée par les surcoûts conjoncturels et structurels.

La capacité de désendettement 2022 de 3,2 années va subir le même sort que notre épargne pour passer au dessus des seuils d'alerte.

- La dette de la Ville est maîtrisée mais elle peut s'envoler sans action corrective sur les perspectives financières des années à venir

Avec un encours de 10,51M€, la dette de la Ville reste contenue.

Cela serait le cas pour 2023 avec la souscription d'emprunt à hauteur de 1,5M€ pour le financement des investissements.

a. Les indicateurs 2022

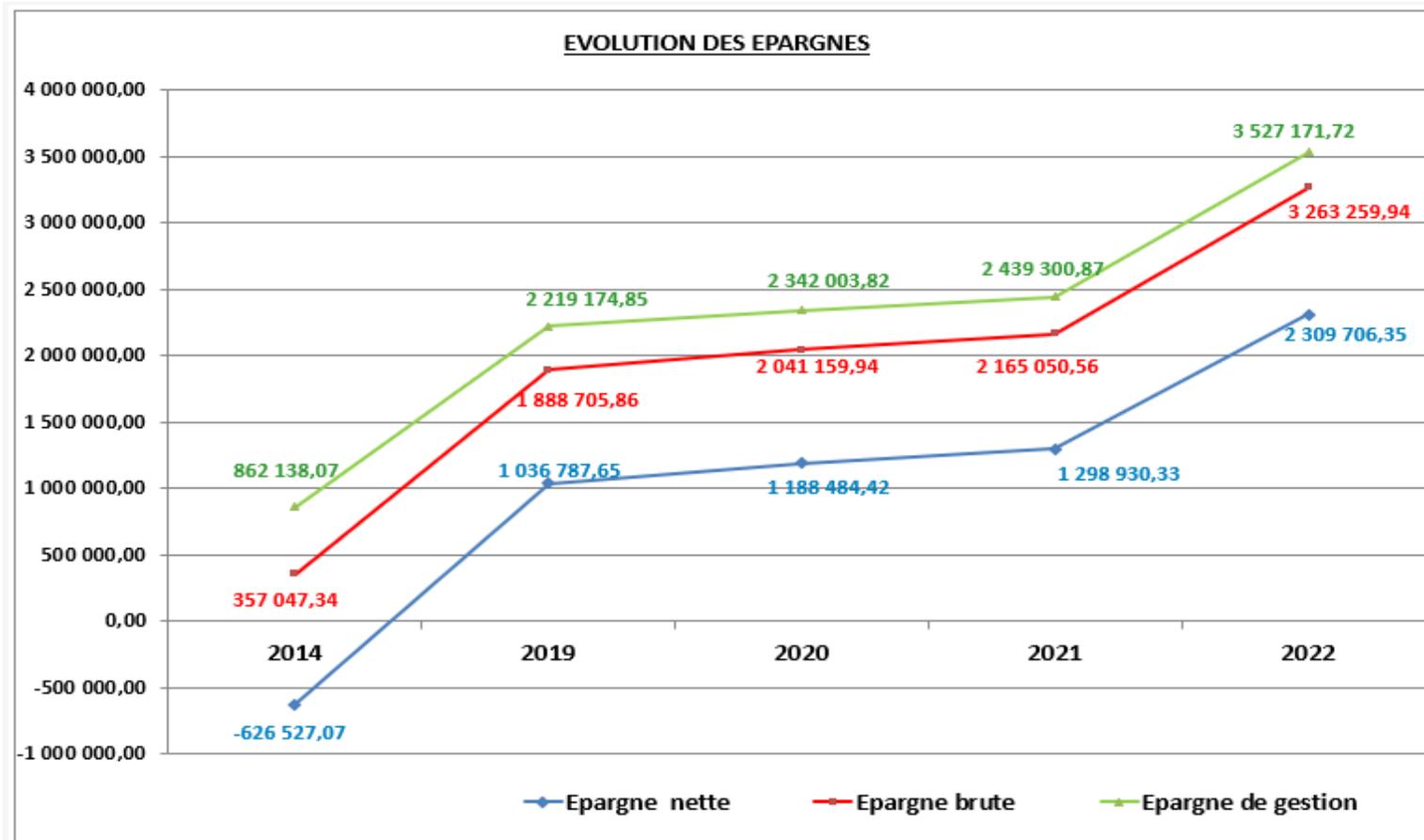
Les épargnes de la Ville du Taillan-Médoc

Epargne gestion =
Recettes réelles
fonctionnement - Dépenses
réelles fonctionnement
(hors intérêts)

Epargne brute = Recettes
réelles fonctionnement -
Dépenses réelles
fonctionnement

Epargne nette = Epargne
brute - remboursement
capital dette

L'épargne brute a poursuivi en 2022 son redressement amorcé depuis 2014.
Calculée à 3,26 M€ en 2022, elle a évolué de +1,3M€ (+72,5%) depuis 2019.
L'épargne nette poursuit sa progression évoluant de 1,04M€ en 2019 à 2,31M€ en 2022.



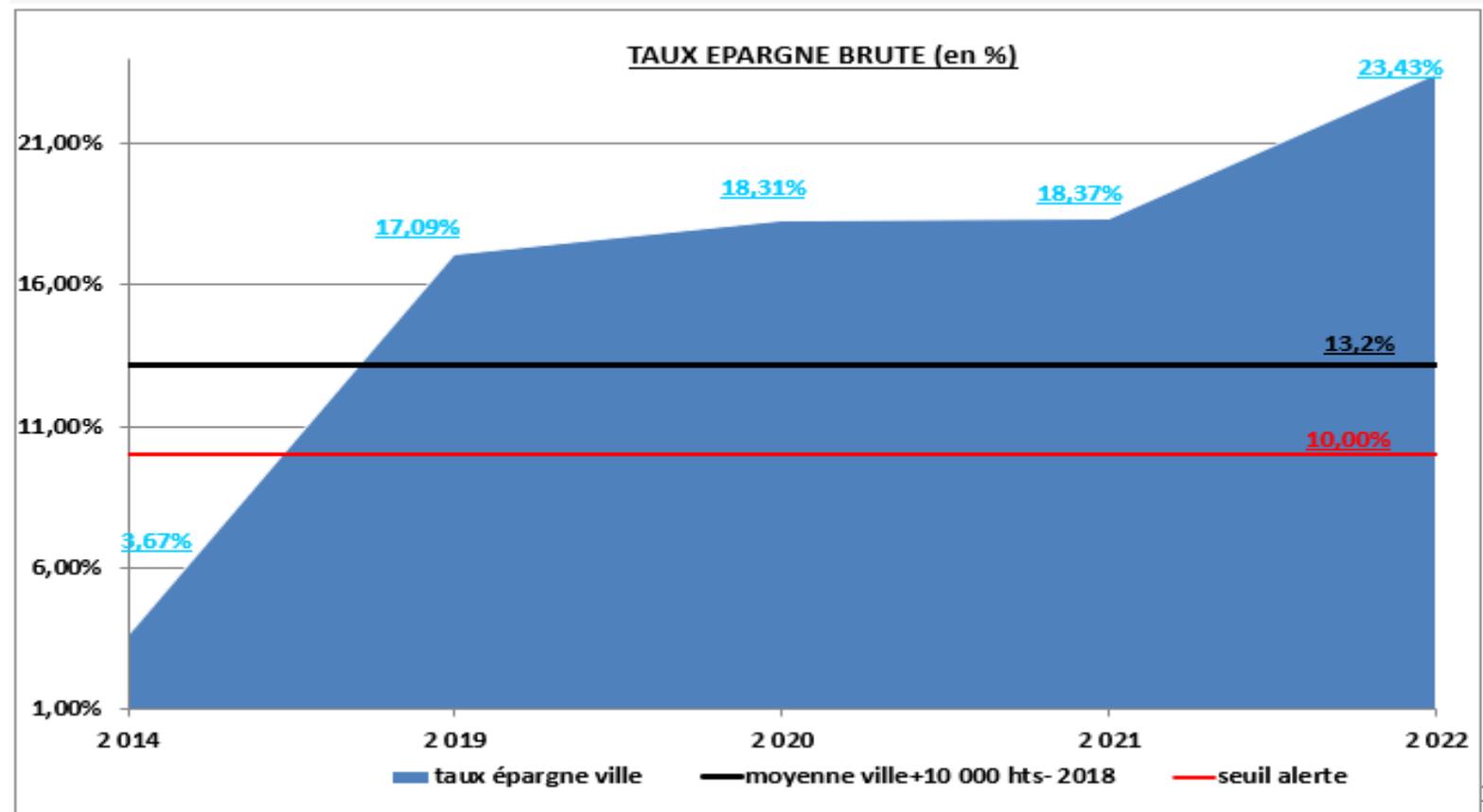
a. Les indicateurs 2022

Indicateur financier-le taux d'épargne brute (analyse collectivité)

Le taux d'épargne brute 2022 est de 23,44%, et poursuit une progression depuis 2014.

Pour information, plus le taux d'épargne brute est haut, meilleure est la situation financière de la collectivité.
Le seuil de 10% est considéré comme celui de référence en dessous duquel la situation doit être appréciée avec vigilance.

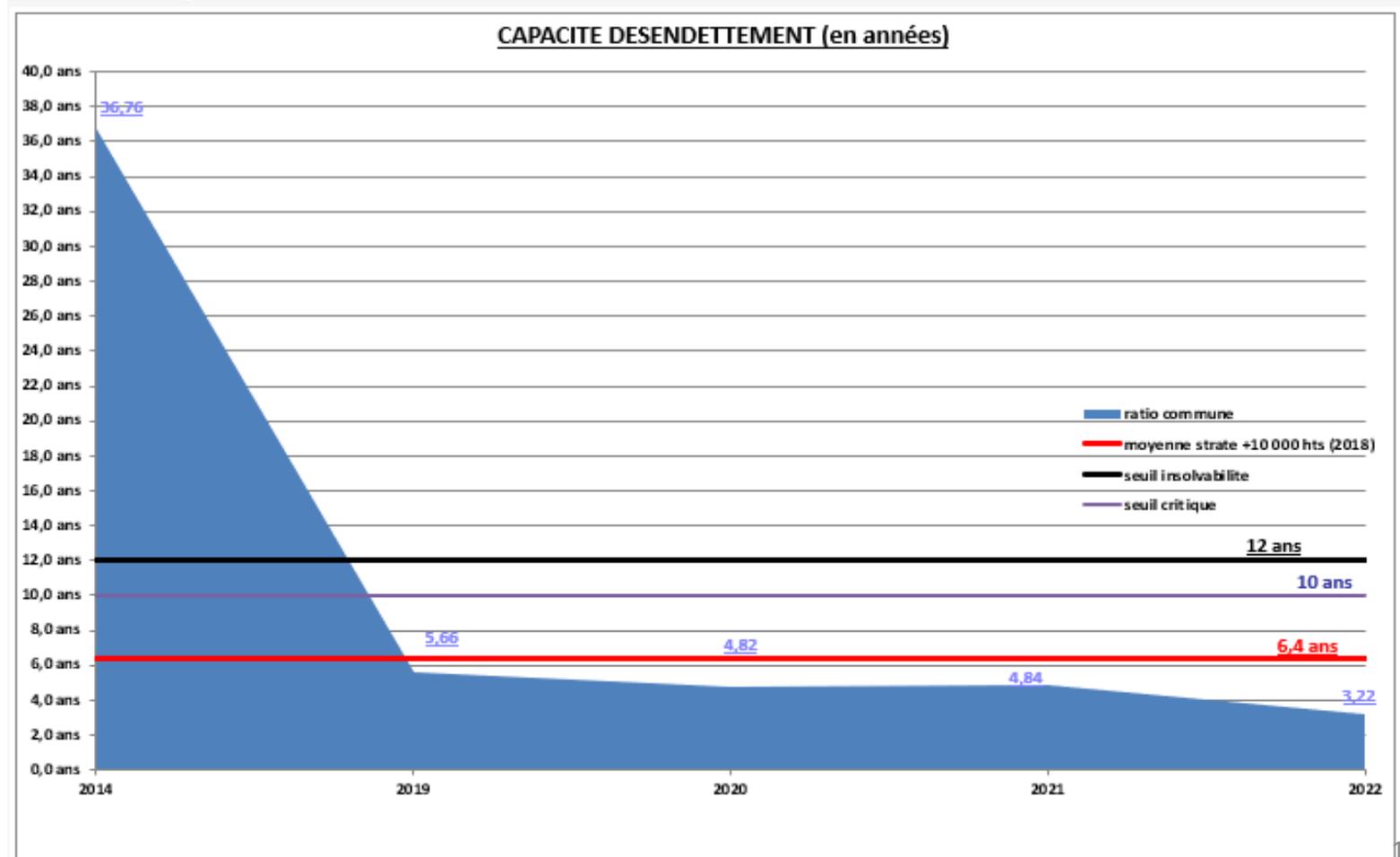
Taux épargne
brute =
Épargne brute /
Recettes réelles
fonctionnement



a. Les indicateurs 2022

La capacité de désendettement 2022 est de 3,22 années. Elle est en-dessous du seuil d'alerte de 10 ans depuis 2019.

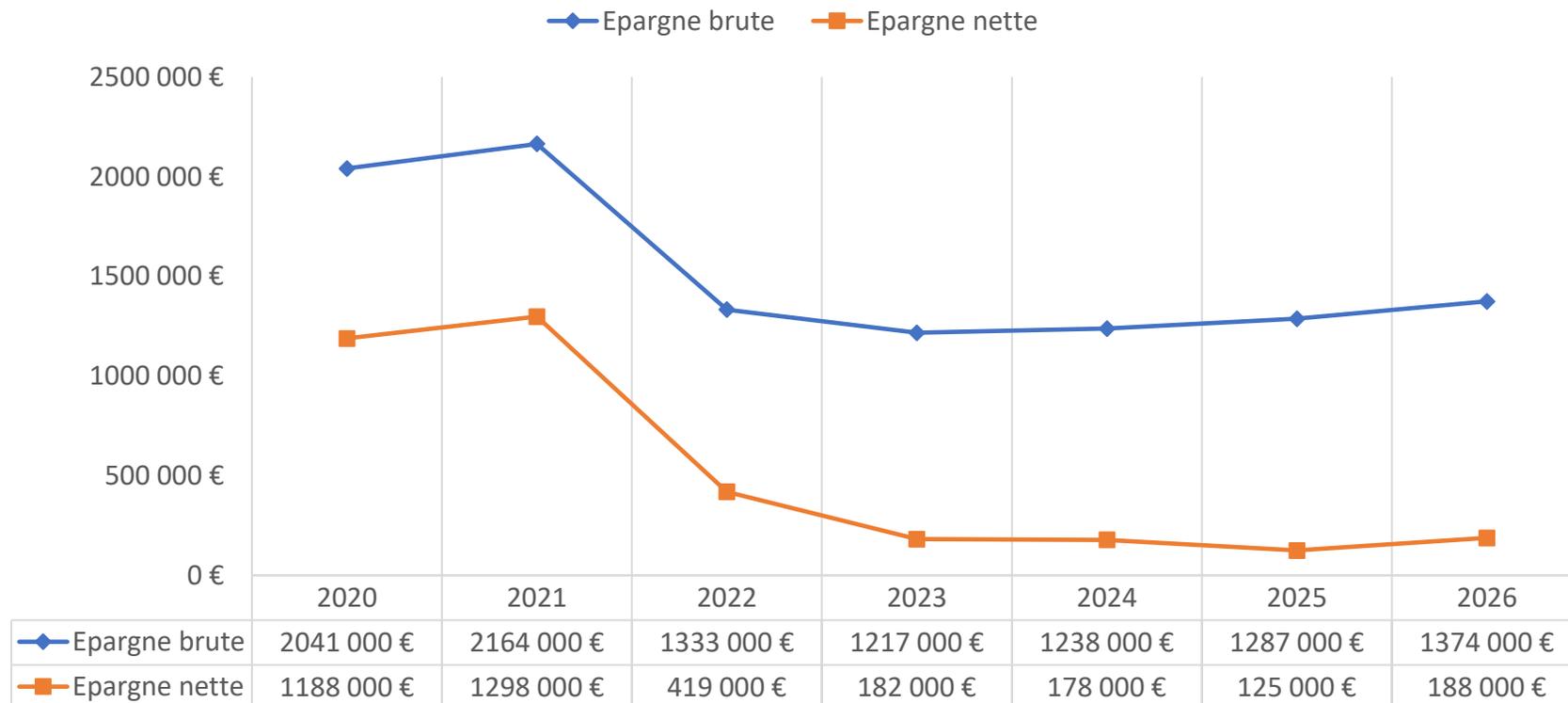
Capacité de désendettement
=
Encours dette /
Epargne brute



b. Des simulations de prospective financière inquiétantes

Une dégradation des épargnes prévue par les investissements mais qui reste maîtrisée

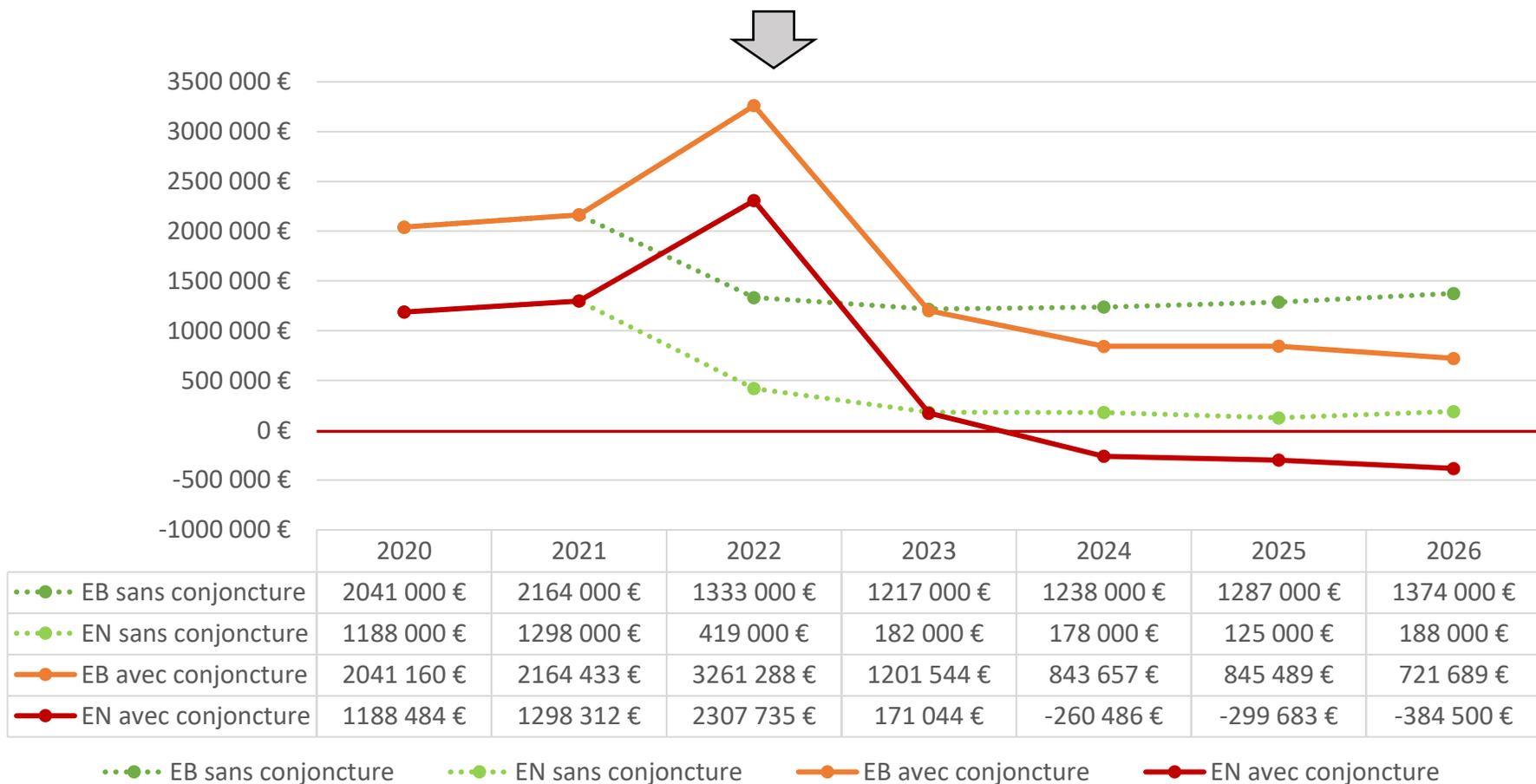
Prospective établie en 2019 : chute des épargnes pour financer les gros investissements tout en restant positive



b. Des simulations de prospective financière inquiétantes

Une dégradation précipitée et aggravée par les crises

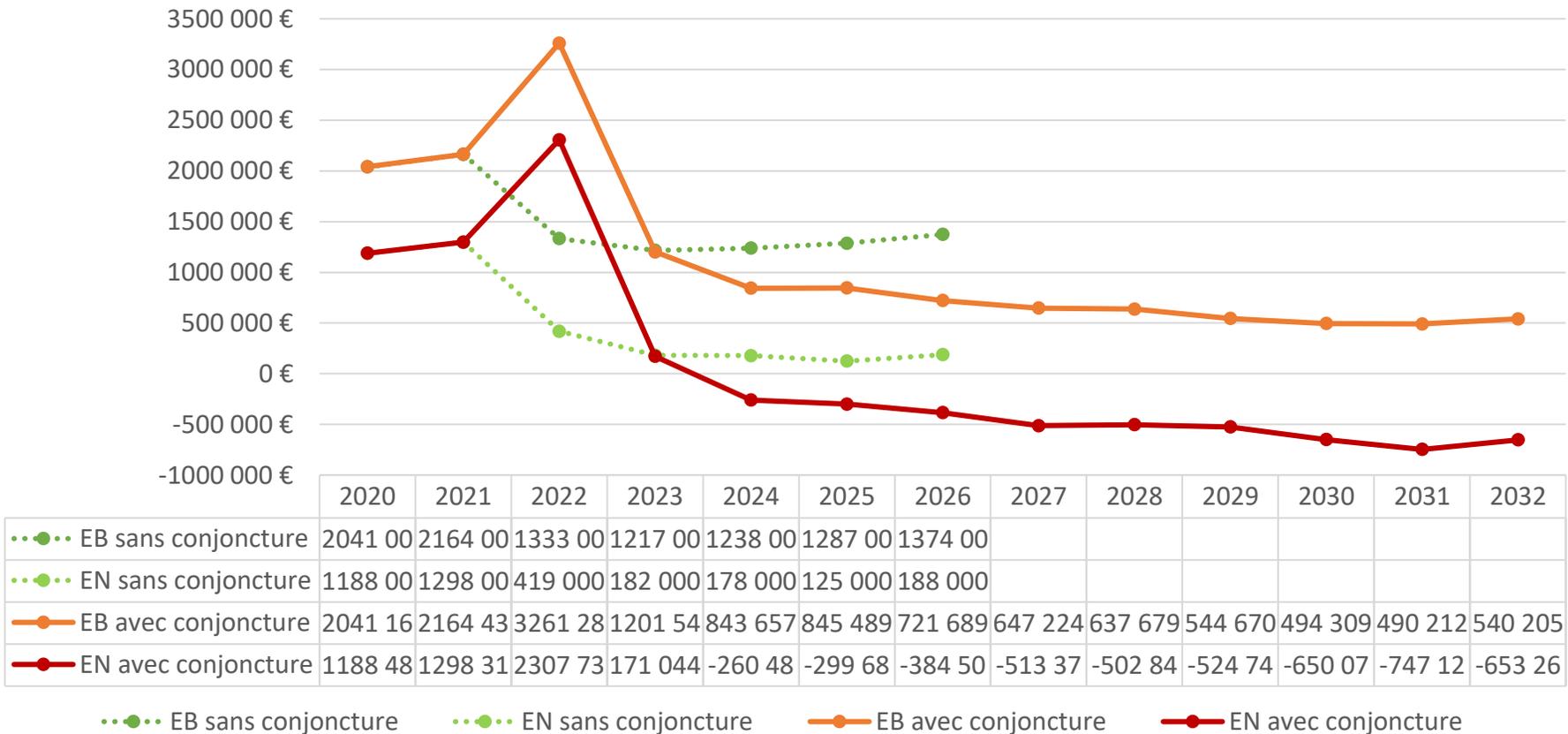
Sans action corrective de la ville sur son budget en 2023, les épargnes s'effondrent et l'épargne nette passe en négatif à partir de 2024.



b. Des simulations de prospective financière inquiétantes

Une situation qui va perdurer dans le temps

Les projections sur les années à venir obligent dès à présent la ville à une action volontariste sur le pilotage de la gestion financière sinon l'épargne nette va rester négative



c. La dette de la Ville

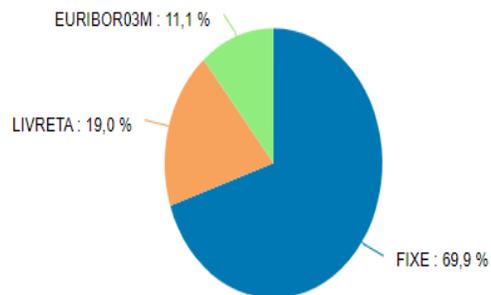
La dette de la Ville du Taillan au 31 décembre 2022 :

- 20 contrats de prêts en cours dont 15 à taux fixe (Aucun produit structuré de type « toxique »)
- Un taux moyen sur l'exercice de 2,85 % (en hausse par rapport au 01/01/2022 qui était de 2,61 %)
- Un encours de la dette de 10,51 M€, soit 1 024 €/habitant (strate 2021 : 816 €/habitant).
- Durée résiduelle moyenne en années : 10 ans et 11 mois

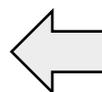


c. La dette de la Ville

Index de taux

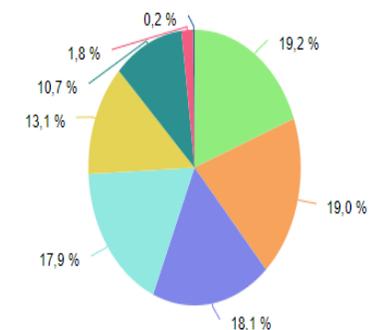


Index	Nb	Encours au 01/01/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	15	7 348 876,98	69,89%	997 533,96	76,09%
LIVRETA	3	2 001 281,13	19,03%	214 367,40	16,35%
EURIBOR03M	2	1 165 000,00	11,08%	99 022,27	7,55%
Total	20	10 515 158,11		1 310 923,63	



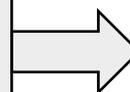
Une dette sécurisée

Prêteurs



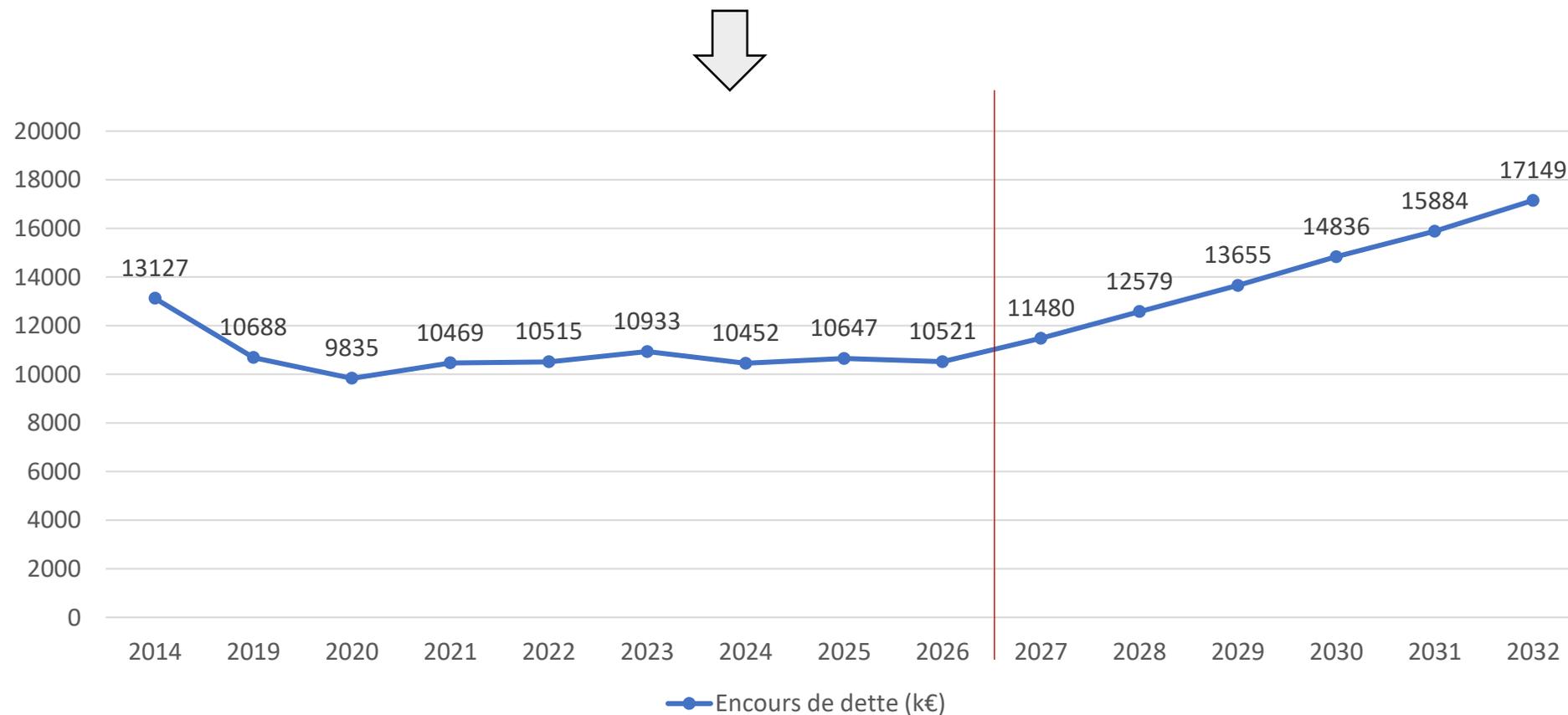
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale	-	19,2	2 021 250,00
Caisse des Dépôts et Consignations	-	19,0	2 001 281,13
Caisse de Crédit Agricole	-	18,1	1 908 066,33
Caisse d'Epargne	-	17,9	1 877 100,18
Societe Générale	-	13,1	1 379 660,39
Crédit Foncier	-	10,7	1 120 833,20
C.L.F./DEXIA	-	1,8	184 466,88
Caisse d'allocations familiales	-	0,2	22 500,00
TOTAL			10 515 158,11

Une dette équitablement répartie entre prêteurs



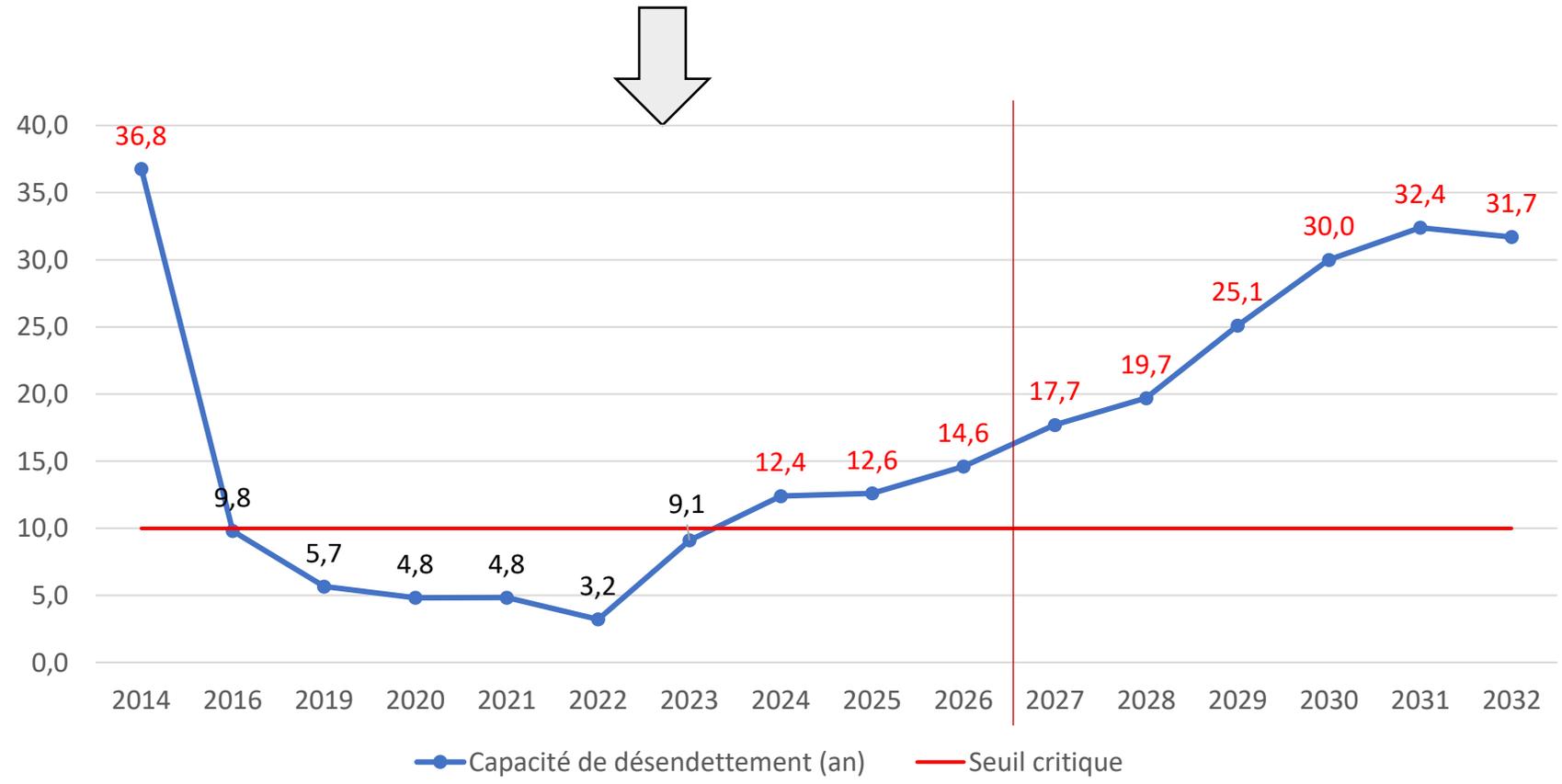
c. La dette de la Ville

Un besoin d'emprunt total restant sur le mandat en cours de 4,4 M€...



c. La dette de la Ville

... qui fait grimper notre capacité de désendettement !



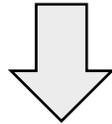
d. Les conséquences sur la prospective

- **Un taux d'épargne brute** qui passe de 23,4% à 5,3% entre aujourd'hui et la fin du mandat, pour se maintenir dans le rouge à 3,5% à la fin du prochain mandat en 2032. *[Seuil critique 10%]*
- **Un besoin d'emprunt** total restant sur le mandat en cours de 4,4M€
- **Une capacité de désendettement** qui passe de 3,2 ans à 14,6 ans entre aujourd'hui et 2026, puis qui continue à se dégrader pour atteindre 31,7 ans en 2032. *[RAPPEL : seuil critique 10 ans / Insolvabilité 12 ans]*
- **Une épargne nette** qui bondit artificiellement en 2022 à 2,3M€ (avance de crédits BM et assurance pour le sinistre et intégration de l'excédent du budget « allée de curé ») pour chuter violemment en 2023 à 170k€ (décalage et paiement des travaux) et puis dans le négatif dès 2024 à -260k€.
- **Une épargne nette qui ne remontera plus en positif** sur les prochaines années (prospectives jusqu'en 2032) et donc avec **une capacité d'autofinancement négative** et un **besoin d'emprunt permanent** pour les investissements. Aucun crédit pour l'investissement sur le prochain mandat.

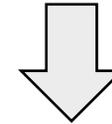
(Pour information, une épargne nette négative suppose que la collectivité n'arrive plus à dégager de ressources suffisantes pour financer ses projets d'investissement et doit emprunter. Cette situation est inquiétante et peut conduire, si elle perdure, à une situation réglementaire de déséquilibre budgétaire et obliger la préfecture avec la CRC à proposer des solutions de rétablissement budgétaire.)

- **Une impossibilité d'emprunt et donc d'investissements.**

LA STRATÉGIE DE LA VILLE VISE A MAINTENIR UNE SITUATION SAINNE POUR LES PROCHAINES ANNEES



**MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICE PUBLIC ET
D'INVESTISSEMENTS**



**LEVER DE NOUVELLES RECETTES SANS
NOUS ENDETTER AU DELA DE NOS
CAPACITES**

2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICE PUBLIC ET D'INVESTISSEMENTS

EN FONCTIONNEMENT

Nous avons déjà réalisé les économies possibles depuis 2014 jusqu'à 2021 pour redresser la situation. Peu de marges de manœuvre restantes :

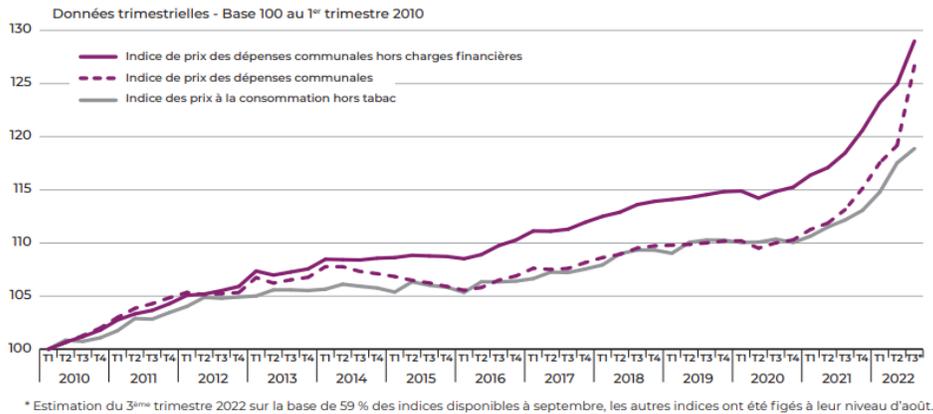
- ✓ **Choix** de ne pas faire de nouvelles économies d'échelle dans le fonctionnement pour ne pas réduire le niveau de service public
- ✓ **Responsabilité** d'assumer sereinement les dépenses de fonctionnement, avec son augmentation structurelle
- ✓ **Volonté** de développer les nouveaux services indispensables pour une ville de 10 000 habitants (4^{ème} groupe scolaire Anita Conti, renfort entretien locaux, services de titres d'identités...)

LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement vont fortement augmenter en 2023 sous l'effet de la pression inflationniste.

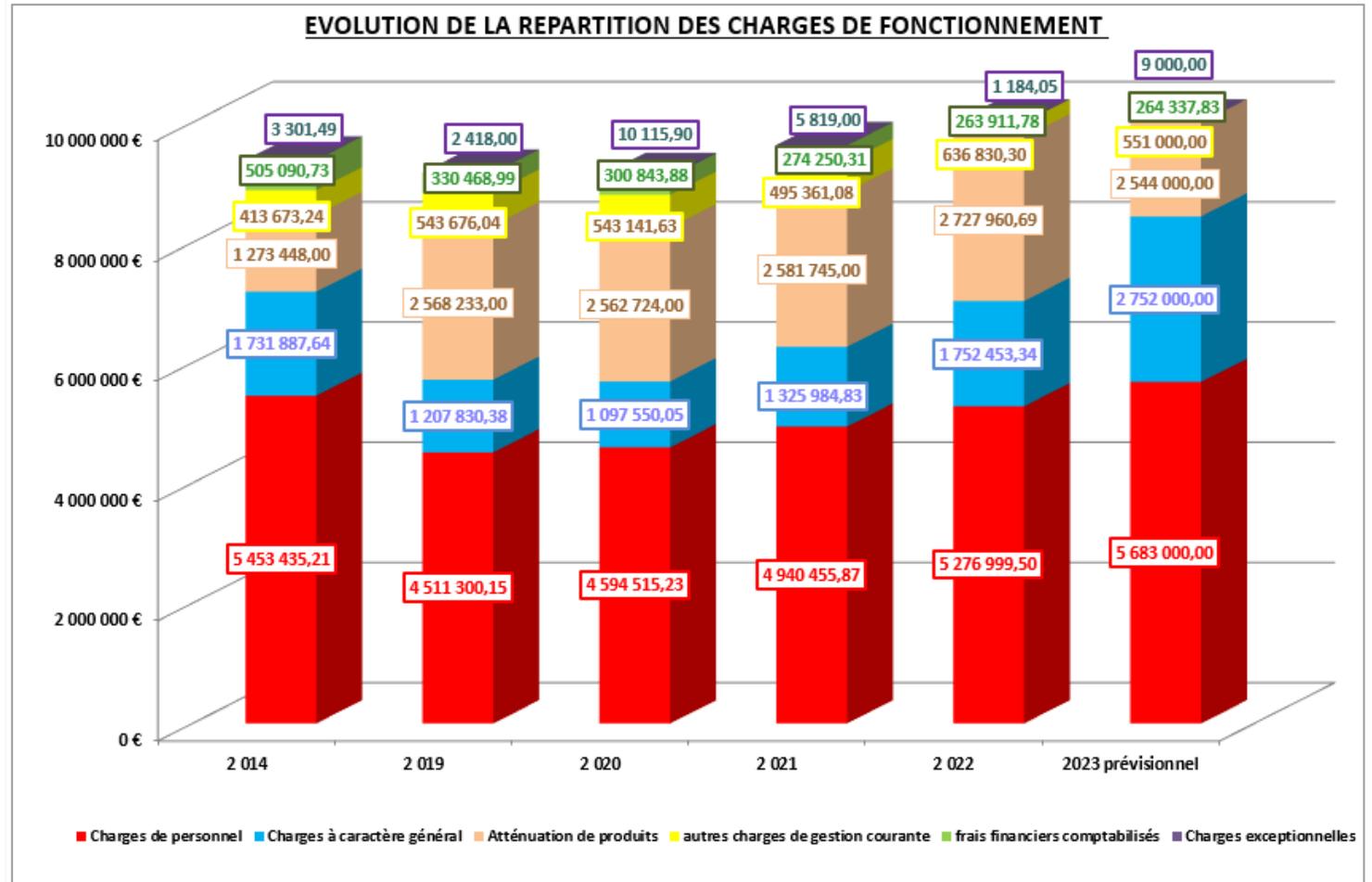
Indice de prix des dépenses communales



Une hausse de 1 163 K€ sur les charges réelles est estimée, soit + 11% par rapport au CA 2022 estimé

Les charges de fonctionnement

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

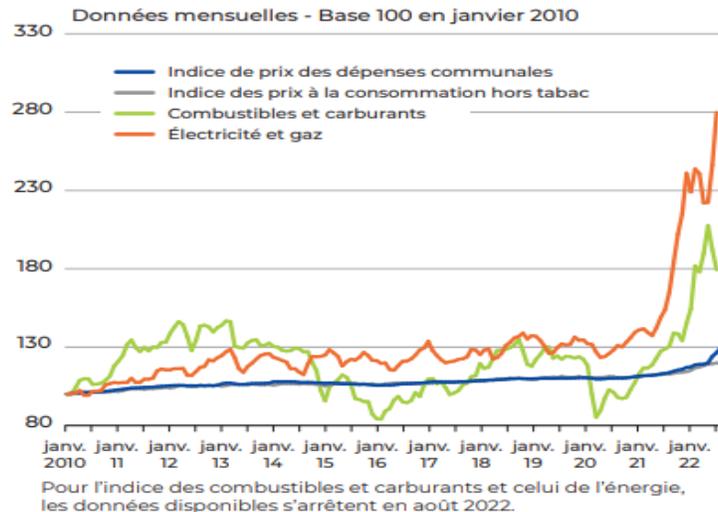


LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Dépenses de fonctionnement. L'impact des hausses des matières premières et de l'inflation sur les charges à caractère général

La crise économique et l'inflation vont également impacter les charges à caractère général avec de fortes hausses.

Les indices de prix de l'énergie (combustibles et carburants, électricité et gaz) sont très volatils



Face à une envolée des coûts, la ville du TAILLAN sera confrontée en 2023 à une hausse de 125 % de ses prévisions sur les dépenses de fluides, de l'alimentation et des carburants soit une hausse de **677 K€**

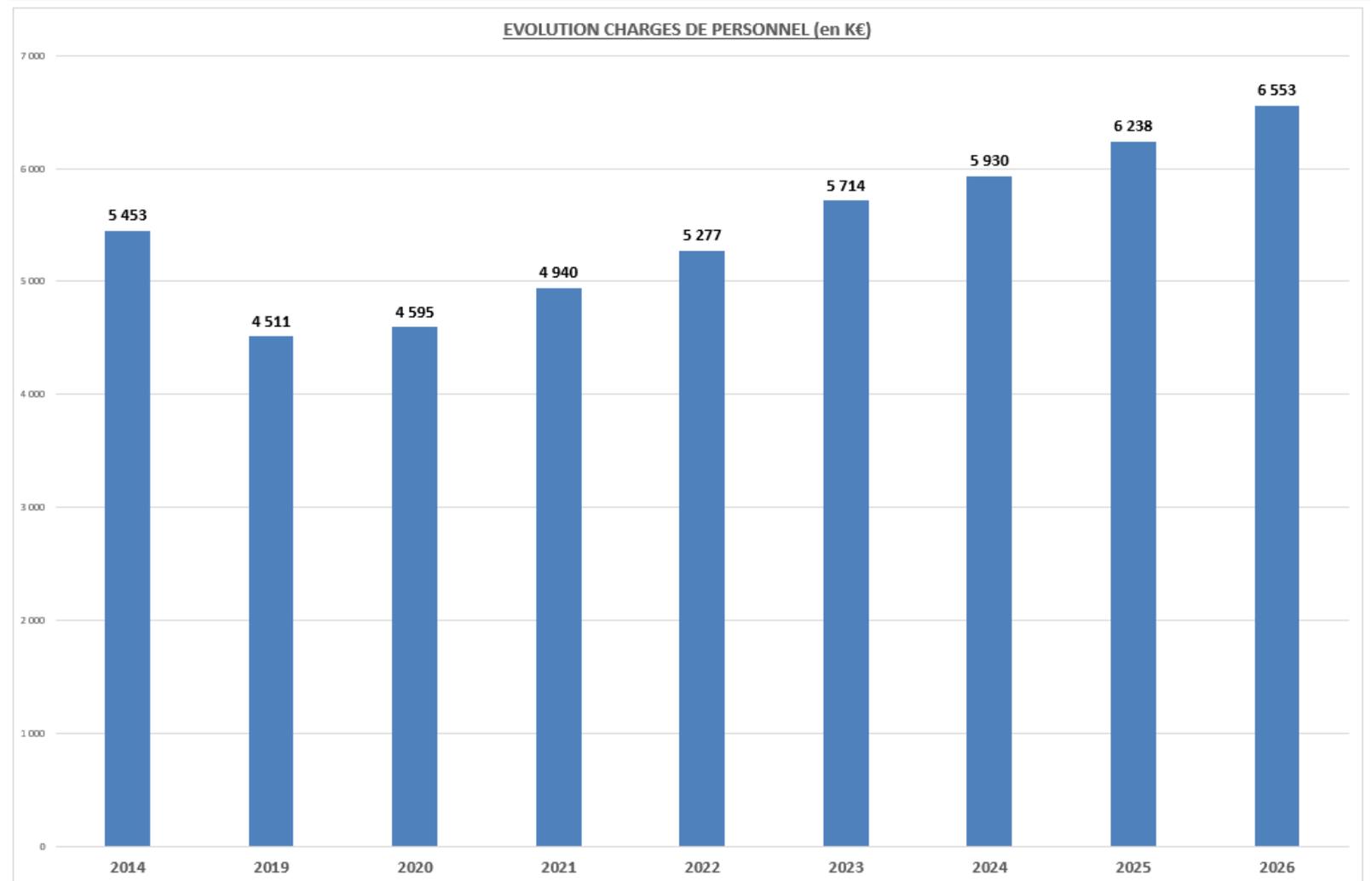
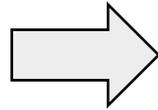
	2020		2021		2022		2023 BP	BP23-Prévu 22	BP23/Prévu 22	BP23/CA21
	prévu	CA	prévu	CA	prévu	CA				
60611 eau	37 750,35	37 481,74	44 881,39	38 055,66	40 174,17	40 174,17	53 000,00	12 825,83	31,93%	39,27%
60612 électricité	214 290,83	169 967,48	240 364,27	158 779,45	286 765,62	286 765,62	630 000,00	343 234,38	119,69%	296,78%
60621 combustibles	79 181,56	71 282,24	78 200,68	62 134,82	159 314,14	159 934,14	478 000,00	318 685,86	200,04%	
60622 carburants	600,00	0,00	1 250,00	644,14	2 050,00	1 005,37	2 200,00	150,00	7,32%	241,54%
60623 alimentation	26 873,96	21 956,20	55 741,00	42 383,03	77 125,39	73 028,66	79 210,00	2 084,61	2,70%	86,89%
	358 696,70	300 687,66	420 437,34	301 997,10	565 429,32	560 907,96	1 242 410,00	676 980,68	119,73%	311,40%

LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel / enjeu majeur

Avec l'ouverture de nouveaux équipements, les charges de personnel devront augmenter.

Amorcée en 2021, leur évolution sera forte en 2023 (RIFSEEP, ouverture du service CNI/passeports...) et les années suivantes.



LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel / structure et répartition des effectifs

Le budget primitif 2022 consacré aux dépenses de personnel (chapitre 012) a été voté à hauteur de 5.243M€. Ces prévisions ont fait l'objet d'un ajustement lors d'une décision modificative pour 94 000€ (soit une augmentation globale de +1.8% du montant initialement prévu).

Le CA est estimé à 5 277 000M€

L'année 2022 a été marquée par plusieurs événements non prévus lors de la construction budgétaire :

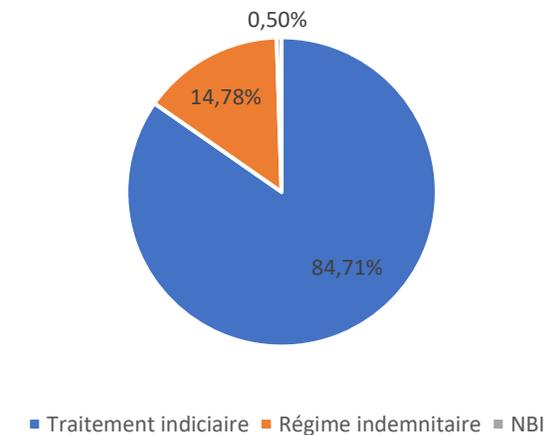
- Obligations réglementaires :
 - L'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2022 puis au 1^{er} août 2022, entraînant une revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique avec un coût 28 000€
 - Revalorisation des carrières et des rémunérations de certains cadres d'emplois de la filière sociale pour 33 600€
 - Augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5% au 01 juillet 2022 pour 80 400€
 - Versement de l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat pour 2 000€
- Effets conjoncturels :
 - Mise en place d'un contrat de prévoyance pour 3 560€

L'année 2023 va être impactée par les évolutions suivantes :

- Les effets années pleines des obligations réglementaires 2022 pour 240 000€
- Des choix de la ville en matière de gestion RH (augmentation du RIFSEEP, de la participation à la mutuelle) pour 47 000€
- Le GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne ou Glissement Vieillesse Technicité) qui est estimé à 35 900€
- L'augmentation du coût de la médecine du travail qui est estimé à 2 000€
- Une évolution des effectifs avec 11 créations de postes (dont 6 pour le groupe scolaire Anita Conti) et 5 mises en stage pour 96 000€

Au total, la masse salariale prévue devrait se situer autour de 5,724 millions d'euros.

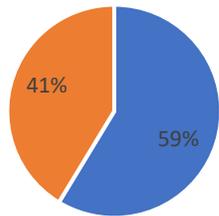
Composition du salaire 2022



LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

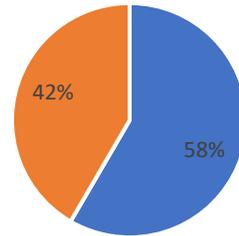
Dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel / structure et répartition des effectifs

Répartition effectif par statut 12/2021

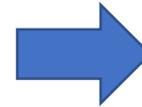


■ Fonctionnaires ■ Non titulaires

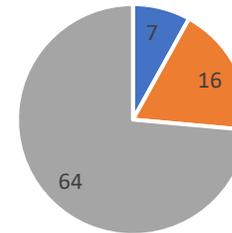
Répartition effectif par statut 12/2022



■ Fonctionnaires ■ Non titulaires

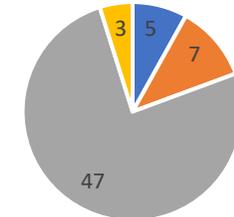


Répartition de l'effectif par catégorie
Fonctionnaires



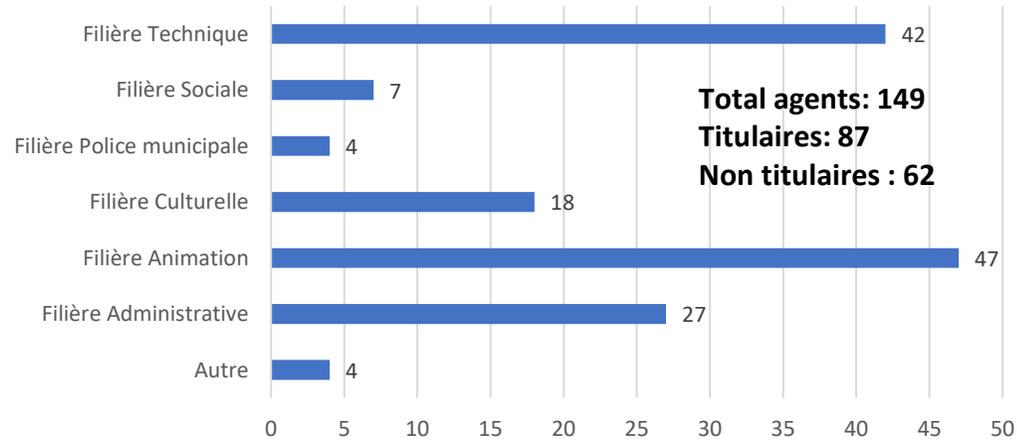
■ A ■ B ■ C

Répartition de l'effectif par catégorie
Non titulaires

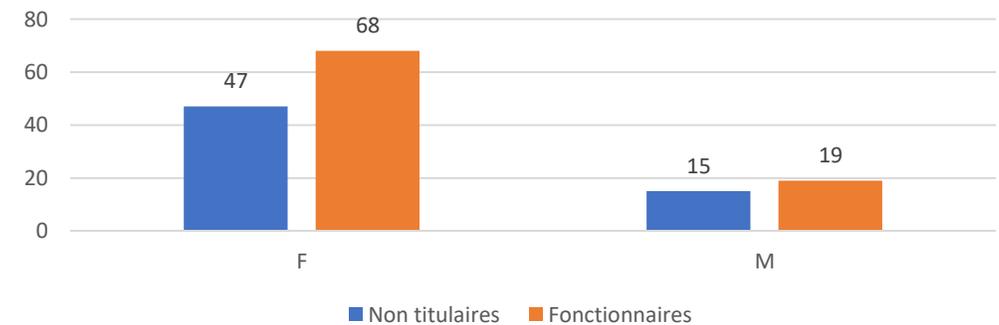


■ A ■ B ■ C ■ H

Répartition de l'effectif par filière



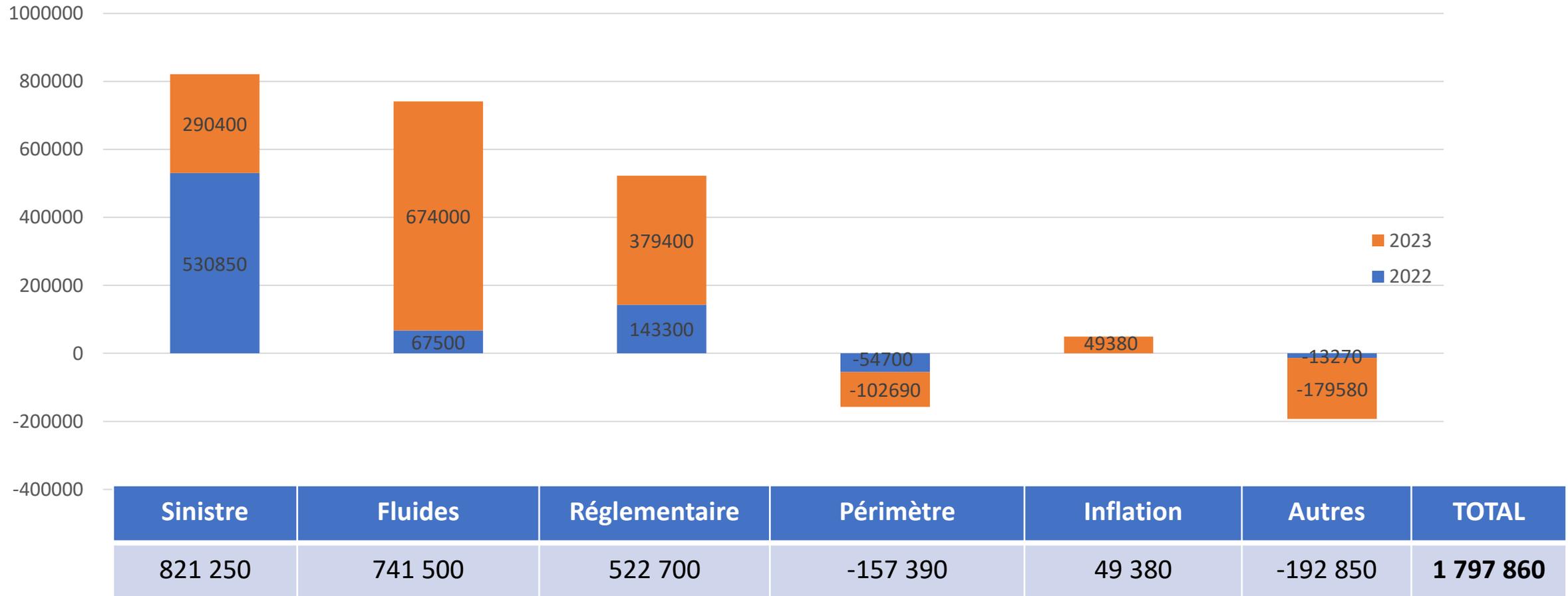
Répartition de l'effectif par sexe



1 – SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Au final, la ville va supporter des surcoûts de fonctionnement en 2022 et 2023 = **1,8M€**



LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Pourquoi ce surcoût d'1,8M€ ?

(récapitulatif)



+ 820 k€ de sinistre (coût des travaux engagés)

+ 740 k€ de fluides liés à l'inflation

+ 520 k€ réglementaire (point d'indice, revalorisation smic, Régime indemnitaire...)

+ 50 k€ inflation (hors RH) sur les fournitures, les contrats...

- 160 k€ de « périmètre » grâce aux efforts des services pour réduire les coûts

- 190 k€ d'autres diminution (ajustements subvention, baisse frais...)

2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

BAISSER NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR RETROUVER UNE EPARGNE POSITIVE

EN INVESTISSEMENT

- **Choix d'assumer les projets en cours :**
 - Les travaux suite au sinistre de la grêle
 - Livraison du 4^{ème} groupe scolaire Anita CONTI
 - Réaménagement de l'Hôtel de Ville
 - Rénovation du terrain d'honneur de foot
 - Ouverture de la Ludothèque
 - Rénovation de la toiture de l'école Jean Pometan
 - Déploiement de la vidéoprotection
 - Créer les équipements complémentaires au collège (salle de pratique associative, gradin etc...)

- **Possible de décaler des projets mais à faible enjeux financiers :**
 - Équipement sportif de proximité (Skate parc, Pumptrack),

- **Volonté de mener les projets d'avenir à fort retour sur investissements (économies de demain) :**
 - Passage au 100% LED de l'éclairage public
 - Étude pour l'équipement photovoltaïque des bâtiments publics

2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

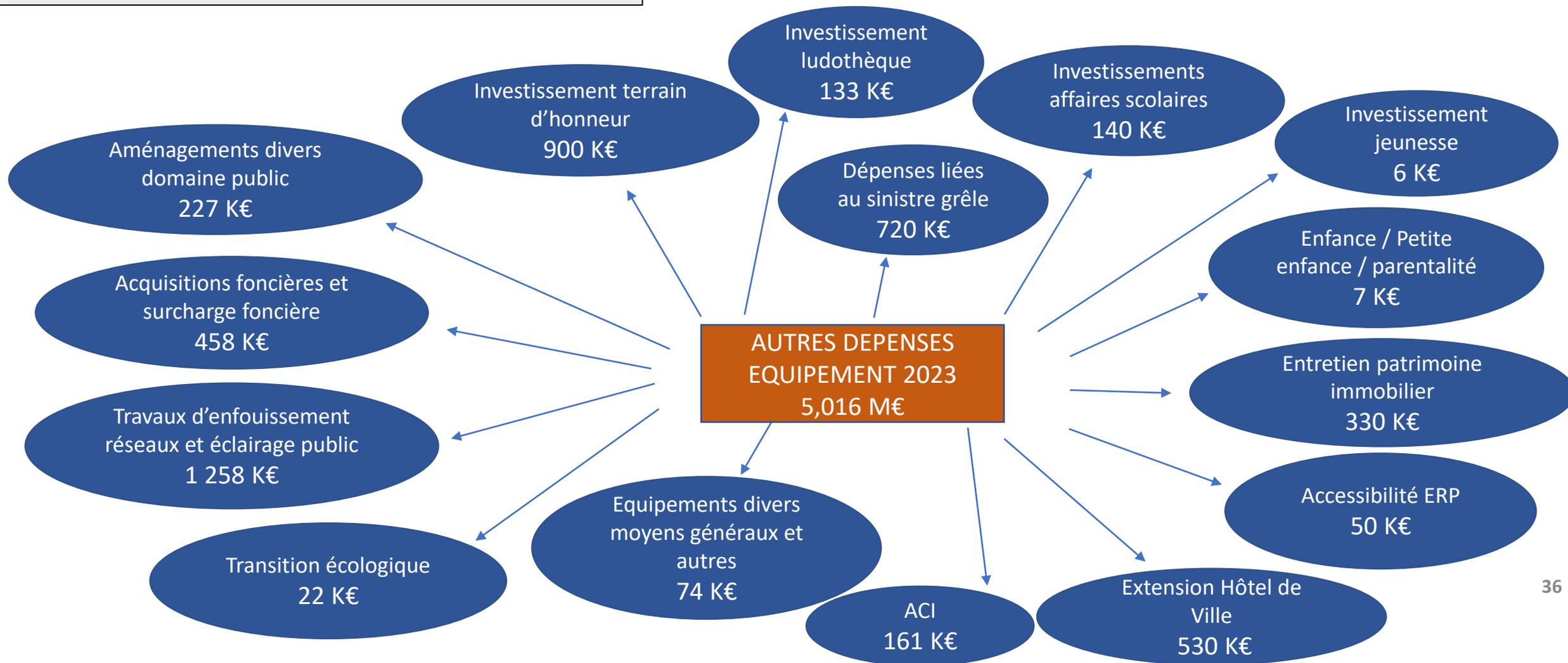
LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

les projets d'Investissement 2023

7,9 M€ de dépenses d'équipements en 2023 (sur un PPI 2023-2026 de 17 M€):

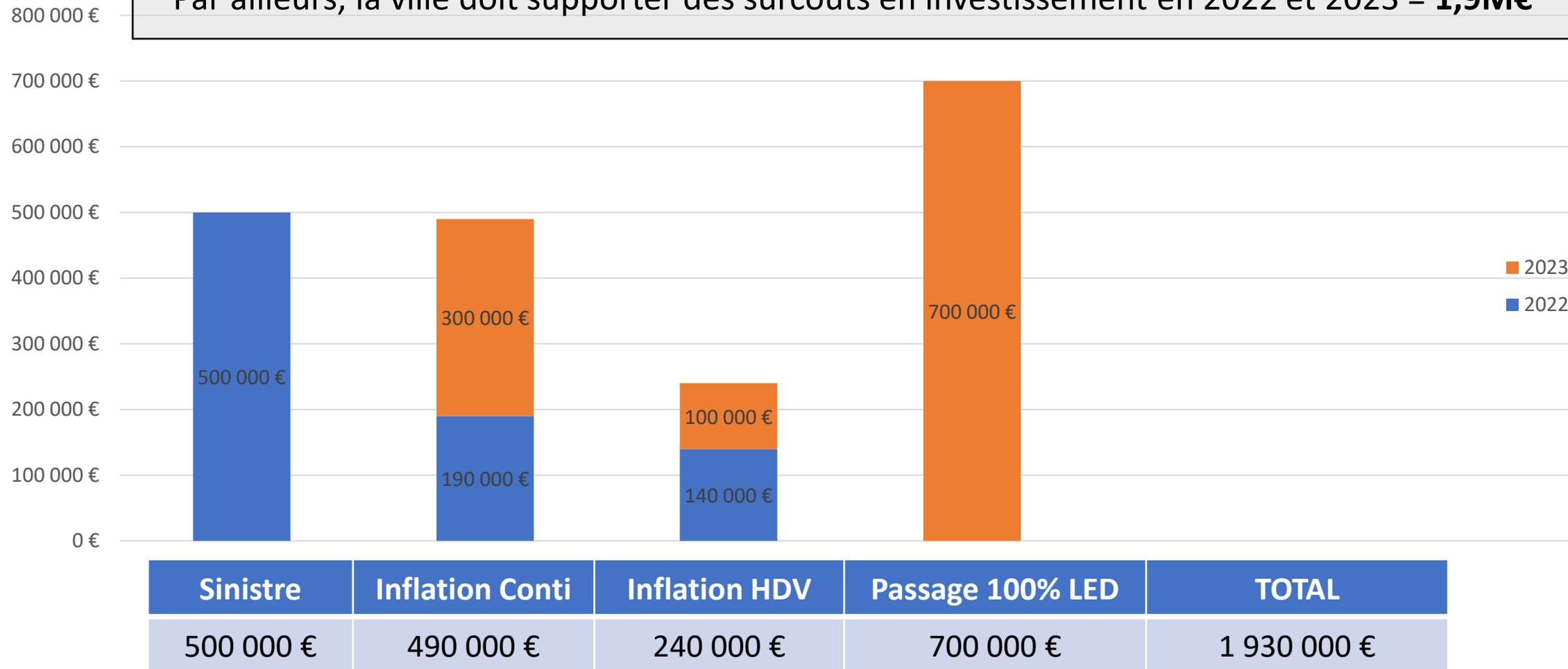
GRUPE SCOLAIRE ANITA CONTI (GÉRÉ EN AP/CP)

2,9 M€



LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Par ailleurs, la ville doit supporter des surcoûts en investissement en 2022 et 2023 = **1,9M€**



+3,7M€ DE SURCÔÛT DE DÉPENSES EN 2022 ET 2023
+1,8 M€ en fonctionnement +1,9 M€ en investissement

+1,3 M€ de travaux dus au sinistre
+740 k€ de prix des fluides
+730 k€ d'inflation sur travaux en cours (Conti + HDV)
+700 k€ de passage 100% LED
+520 k€ d'augmentations réglementaires
-350 k€ de baisse périmètre ou autres
+50 k€ d'inflation classique

2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

LEVER DE NOUVELLES RECETTES SANS NOUS ENDETTER AU DELA DE NOS CAPACITES

L'emprunt

Le recours à l'emprunt est limité

Avec une épargne à 170 k€ en 2023 puis négative à partir de 2024 à -260k€, **la ville n'aura plus la capacité de financer de nouveaux emprunts** (impossible de faire un prêt auprès d'une banque).

Les subventions et dotations

La recherche de subventions est systématisée sur chaque dossier.

Seule certitude, la **tendance à la baisse des dotations d'État (vers une disparition ?)**

La fiscalité

- La fiscalité indirect : droit de mutation, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), autres
Cette fiscalité variable dépend de la dynamique du territoire. Elle n'est pas maîtrisée par la commune.
- La fiscalité direct : les taxes sur le foncier bâti et non bâti (+ la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à la marge).
Cette fiscalité est maîtrisée par la commune qui en établie le taux à travers sa part communale

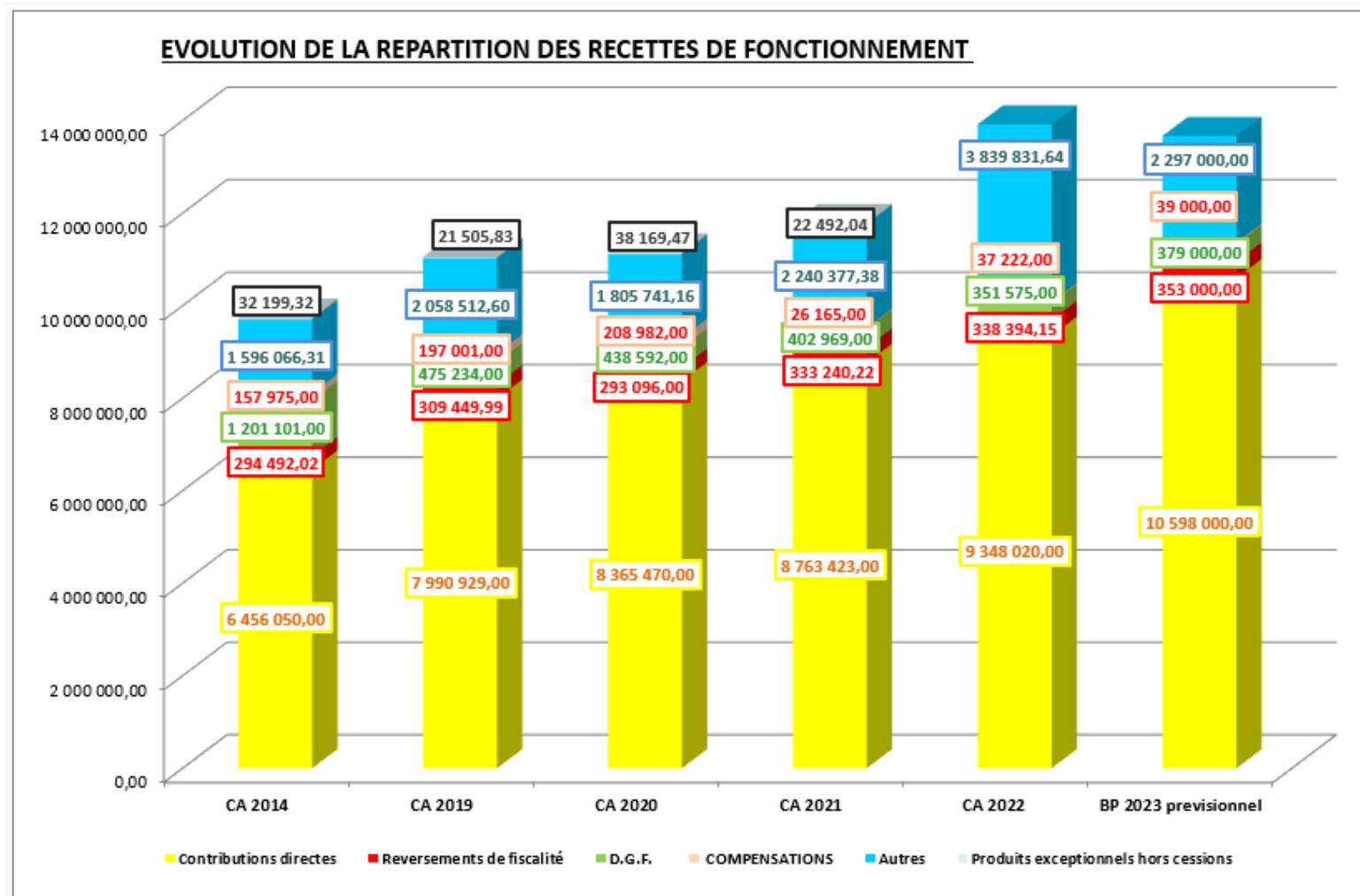
Au Taillan, aujourd'hui, 1 % de fiscalité équivaut à augmenter le produit fiscal de +66K€

Il resterait à trouver la bonne hausse permettant:

- D'absorber l'impact des crises (grêle et inflation)**
- De maintenir le Plan Pluriannuel d'Investissements du mandat**
- De garantir des finances communales saines (épargne et dette)**

Optimiser les recettes

Recettes de fonctionnement. Une répartition majoritairement axée sur la fiscalité.



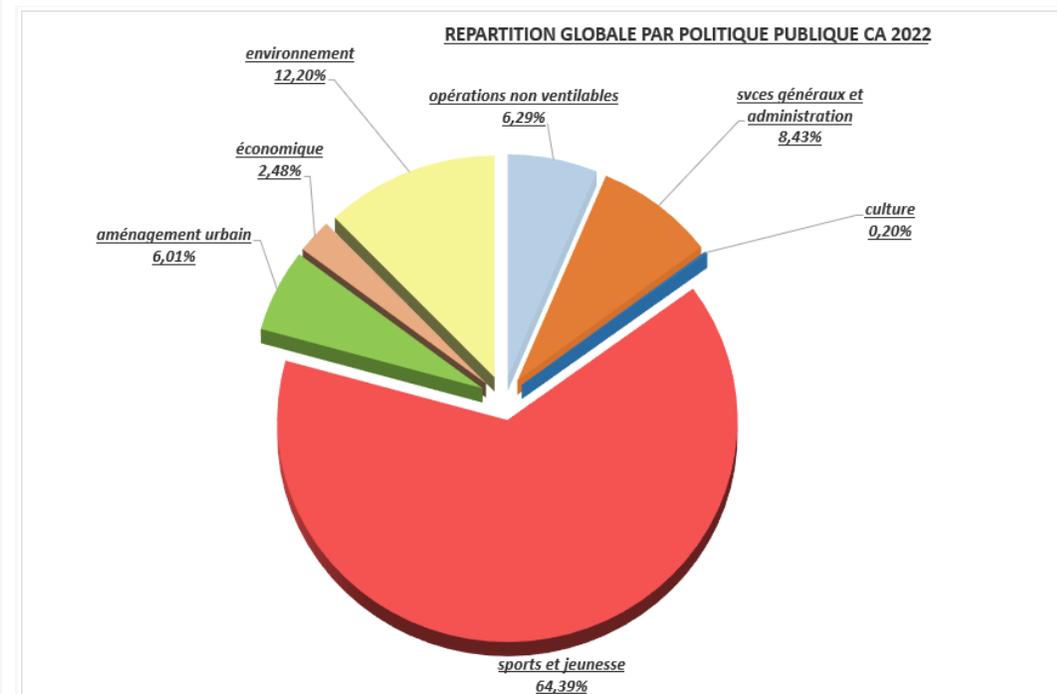
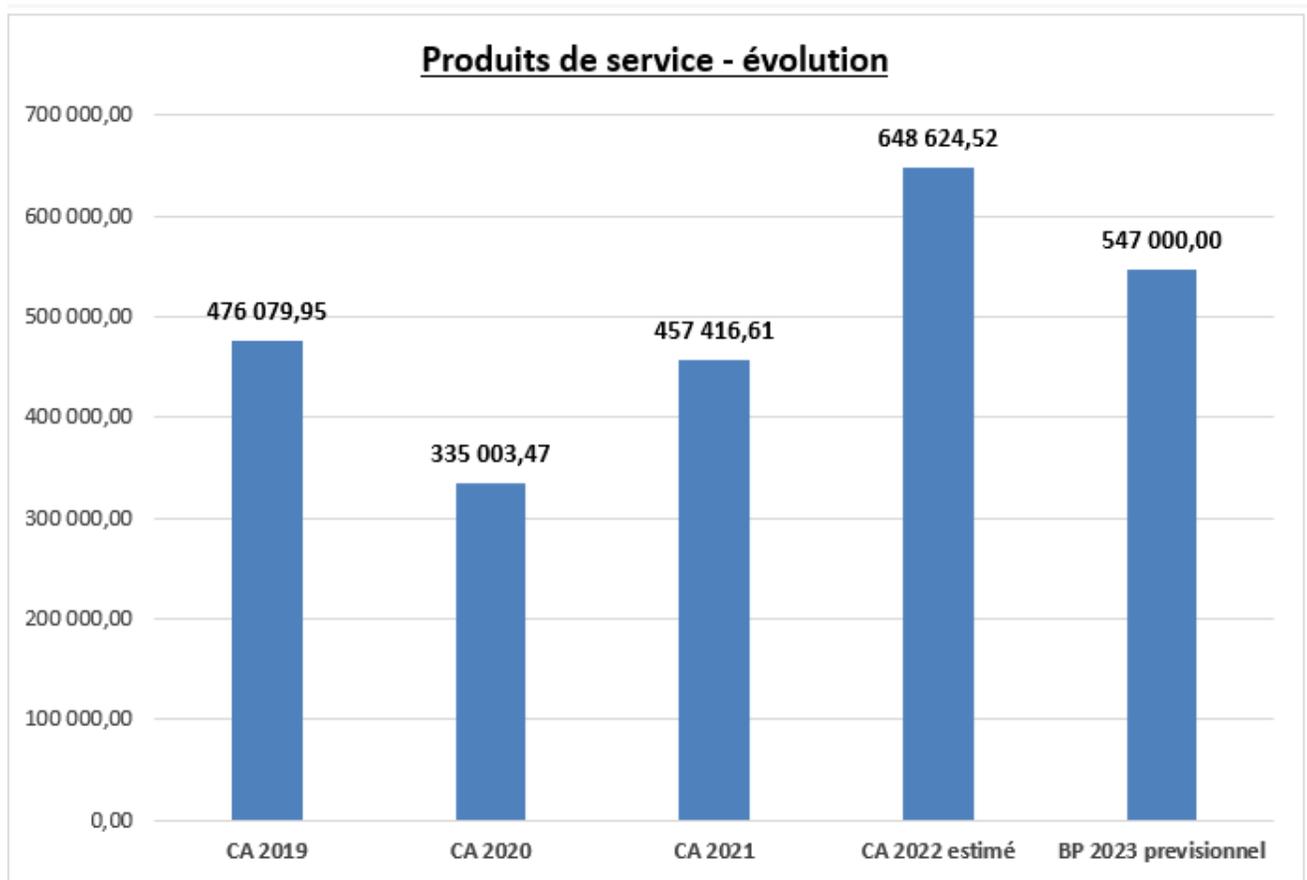
Dans un contexte contraint (baisse de la DGF), la **fiscalité (directe et indirecte) constitue la part prépondérante des recettes de fonctionnement de la ville du Taillan-Médoc.**

En 2022, elle représente **77,5 % des recettes réelles de fonctionnement.** (le solde correspond à 2,5% pour les dotations, 2,4% pour les reversements de fiscalité, 0,3% pour les compensations fiscales et 17,3% pour les produits des services, autres participations notamment de la CAF, les loyers....)

Optimiser les recettes

Recettes de fonctionnement. Les recettes des services / évolution limitée

Après un contexte de crise sanitaire en 2020, les produits des services ont connu une reprise progressive, amorcée en 2021 et poursuivie en 2022 avec la reprise d'une activité soutenue.



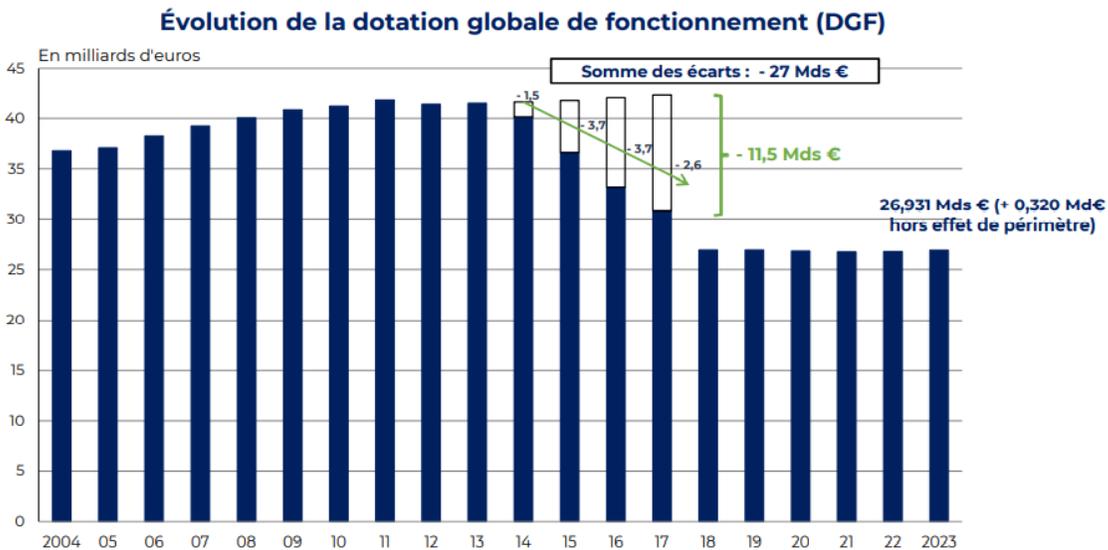
2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Optimiser les recettes

Recettes de fonctionnement. Les dotations / évolution contrainte

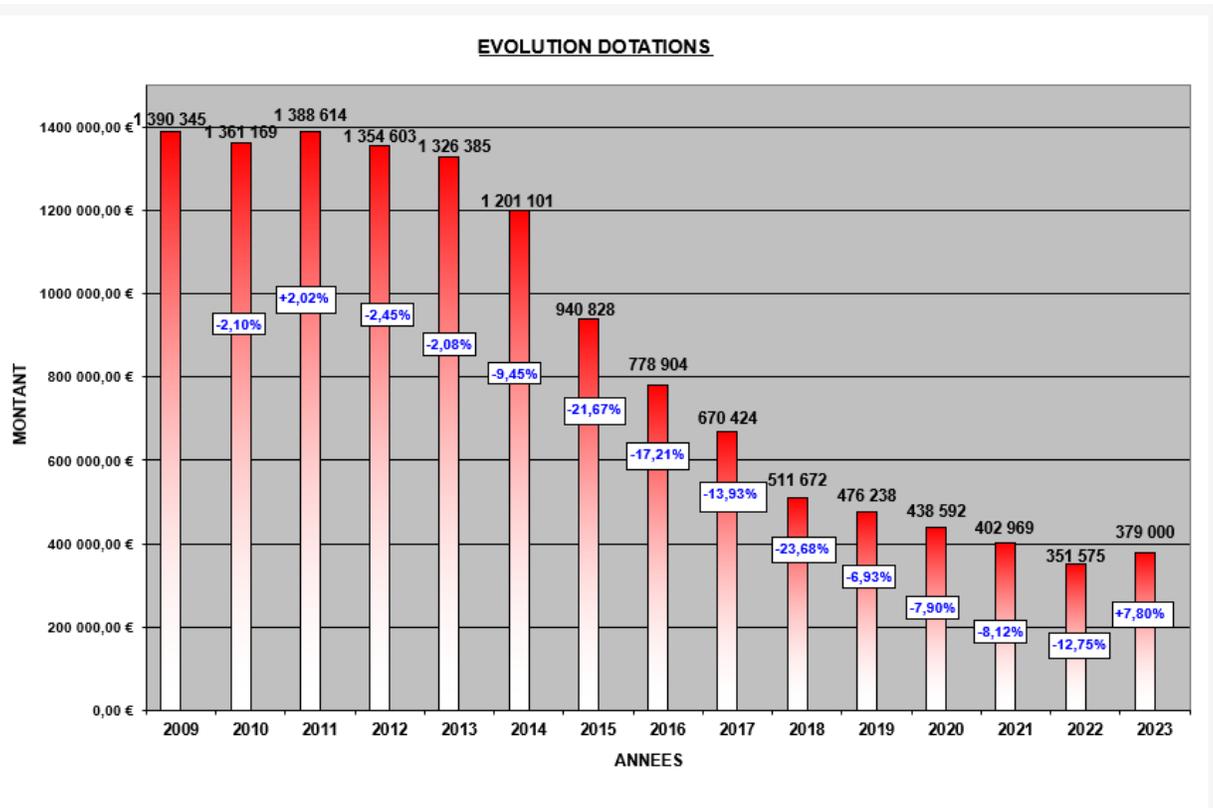
Dans un contexte de gel entre 2011 et 2013, puis de baisse de la DGF de 2014 à 2018 de 27Md€ et enfin de stabilité sur les dernières années

La Ville du Taillan a vu ses dotations se réduire drastiquement depuis 2011 et l'érosion s'est poursuivie en 2022 (-12,75%) ; la prévision 2023 est en hausse de +7,80%



Source : [Jaune budgétaire](#) annexé au projet de loi de finances pour 2023

© La Banque Postale

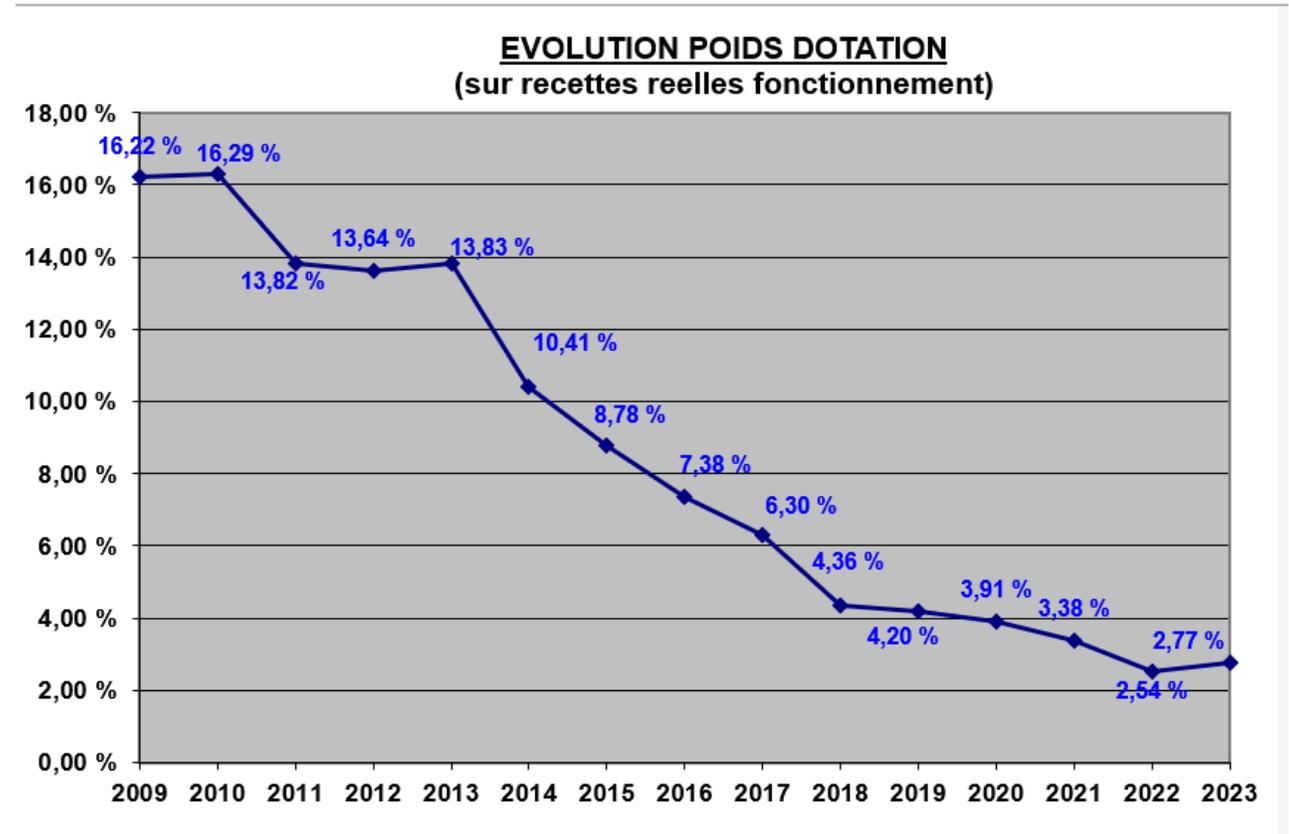
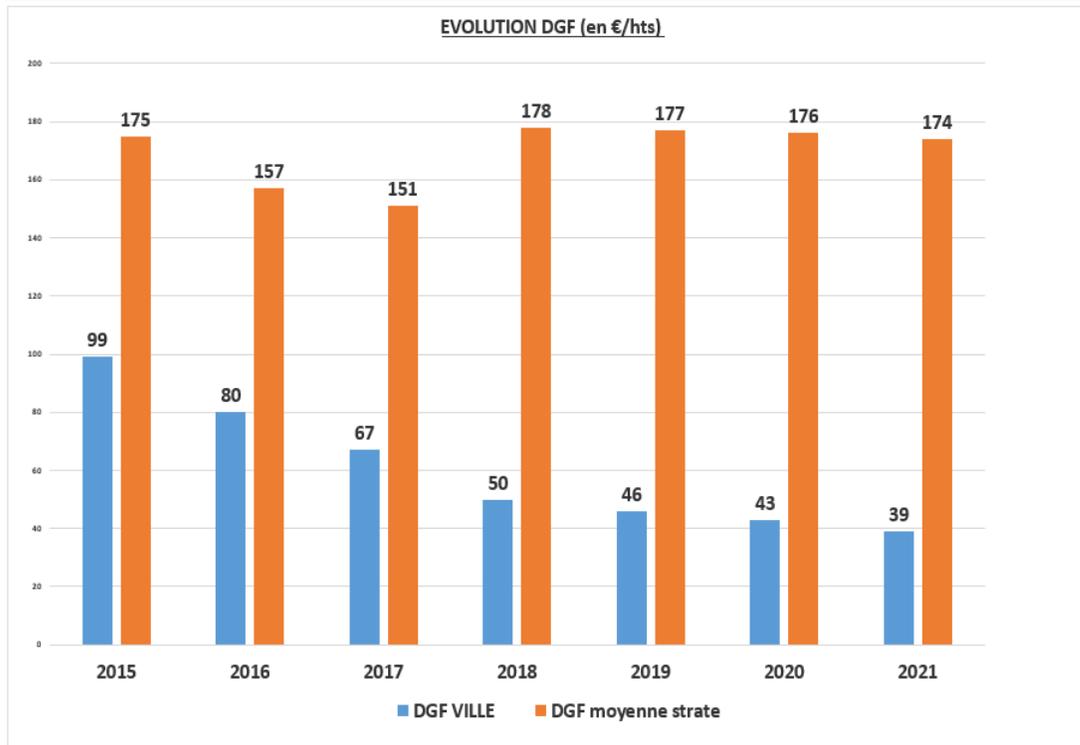


2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Optimiser les recettes

Recettes de fonctionnement. Les dotations / évolution contrainte

La Ville du Taillan reste fortement pénalisée par la faiblesse de ses dotations.



2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Optimiser les recettes

L'optimisation des recettes de la Ville dépend de la fiscalité locale et de son évolution ;

2 types de fiscalités coexistent :

La fiscalité indirecte:

Fortement dynamique en 2022 elle symbolise l'état du marché immobilier (droits de mutation- voir annexe 4) , et dans une moindre mesure le marché de l'électricité (TCCFE) et autres...

La fiscalité directe:

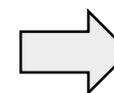
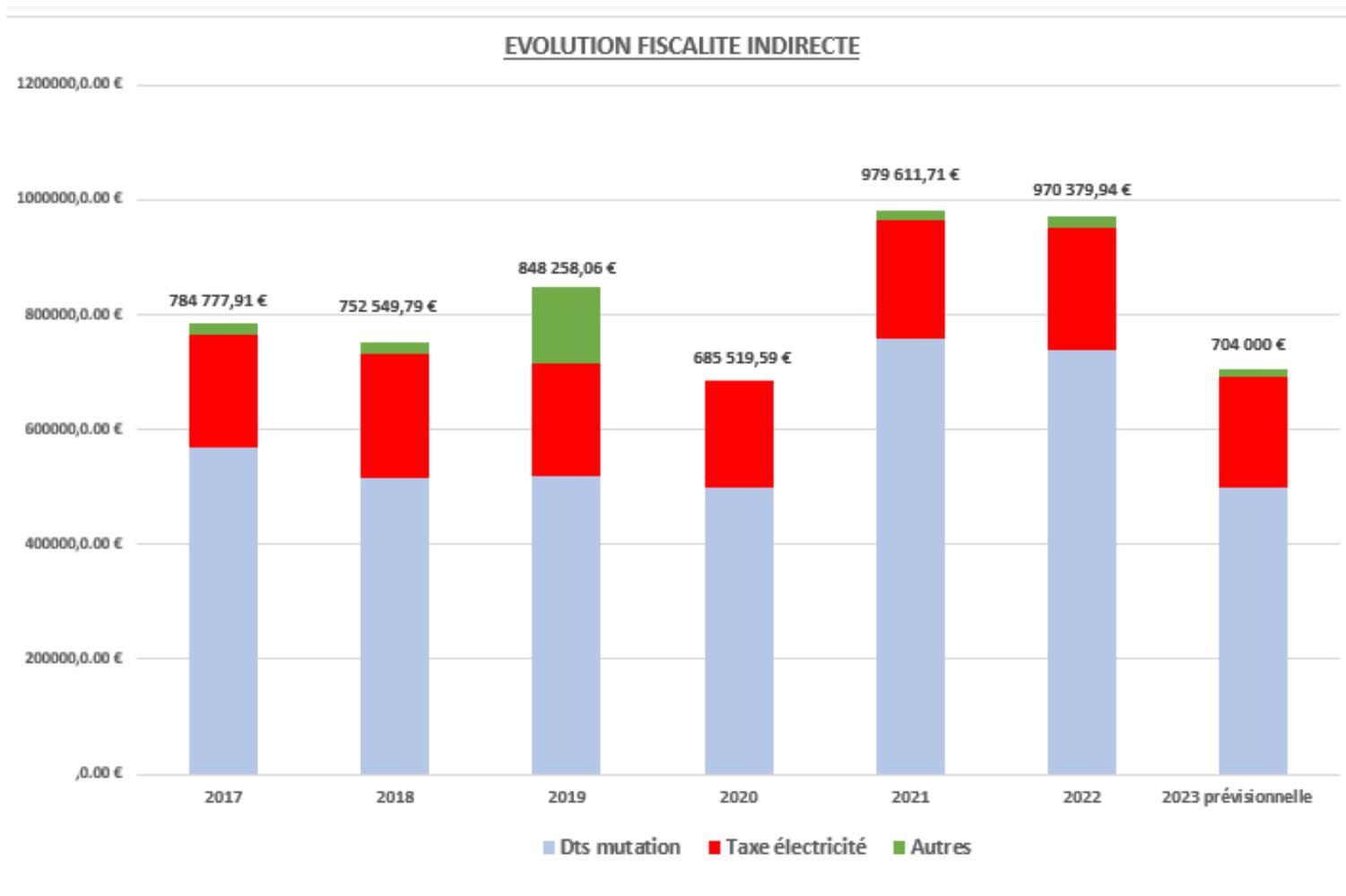
Avec les évolutions structurelles récentes fortes dont les modalités sont rappelées en annexe 4, elle vise, en 2022, les taxes sur le foncier bâti et non bâti et aussi plus à la marge la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les taxes sur le foncier et leur évolution dépendent de 3 paramètres :

1. Les bases fiscales déterminées par l'Etat
2. Le « parc » d'habitation de la ville du Taillan (nouvelles constructions, extensions , destruction ...) qui dépend essentiellement des initiatives privées
3. Le taux d'imposition fixé par le Conseil Municipal

Optimiser les recettes

Recettes de fonctionnement. La fiscalité indirecte



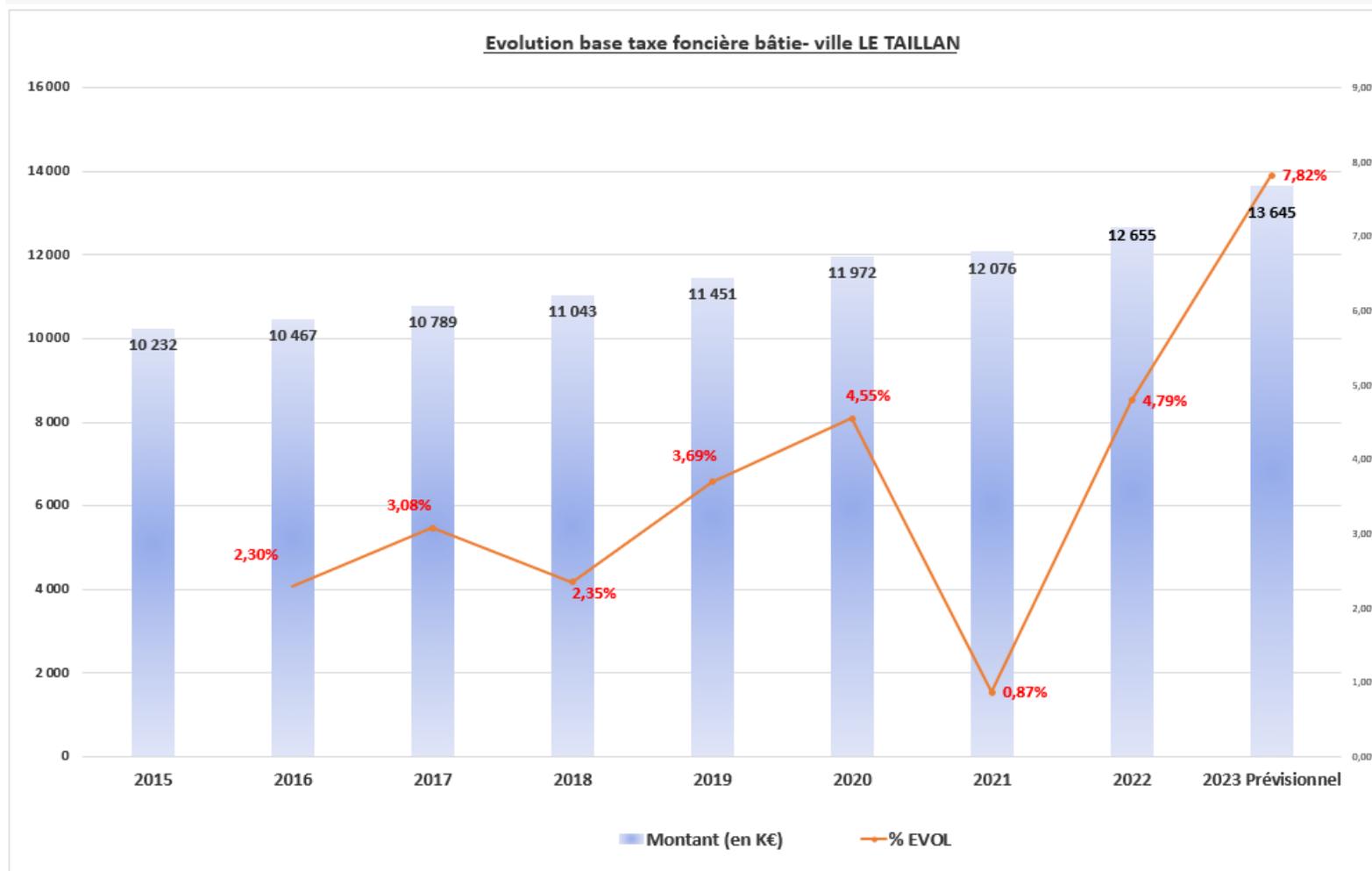
La Ville du Taillan dispose d'une fiscalité indirecte dynamique (l'année 2020 reste particulière) qui nécessite cependant une prudence dans sa prévision car celle-ci est fortement liée à la conjoncture. (cf annexe 4 sur évolution 2022 DMTO)

2022/2019 = +14,39 %

2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Optimiser les recettes

Recettes de fonctionnement. La fiscalité directe / La dynamique de la TFB



Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire

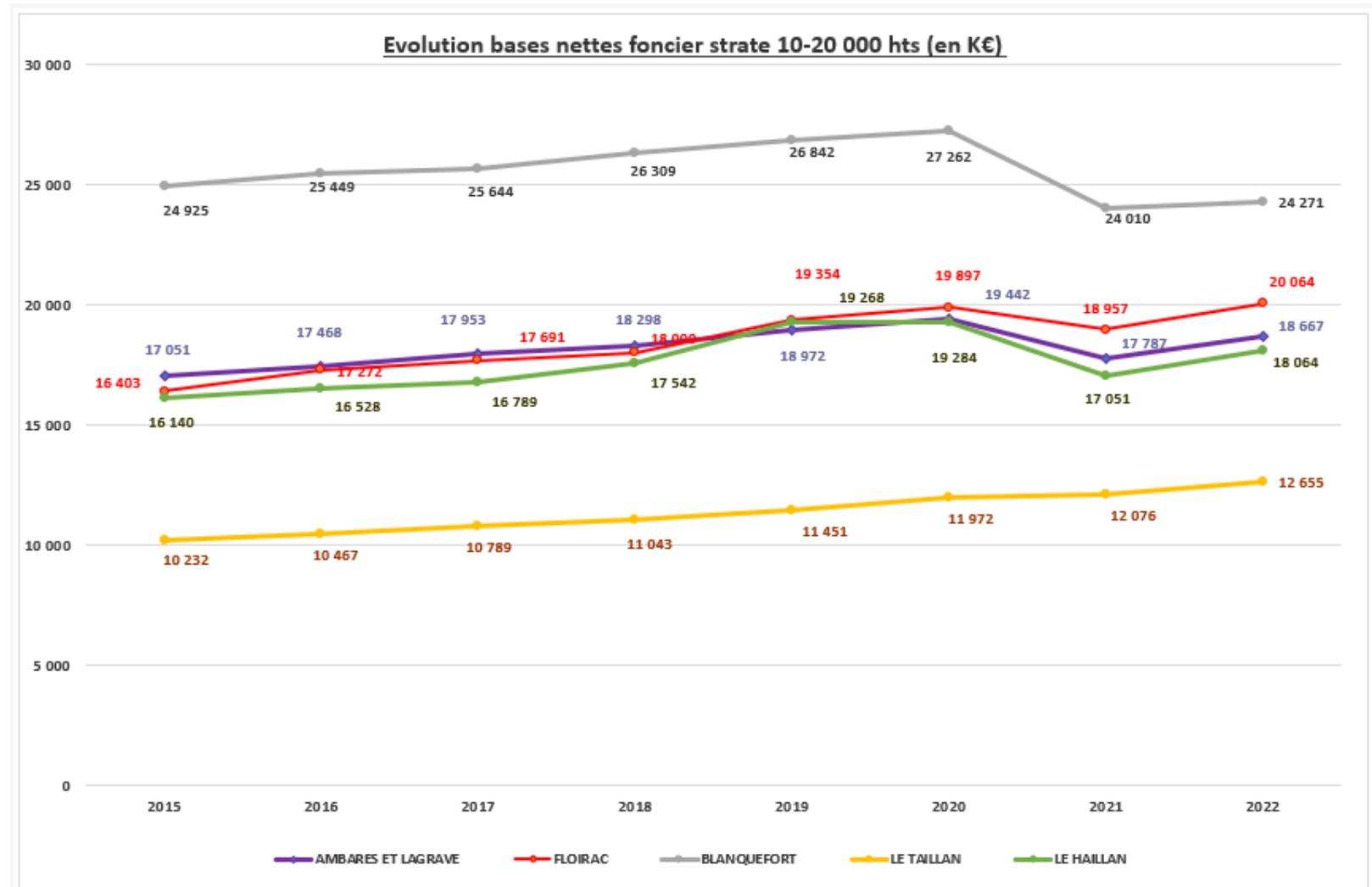
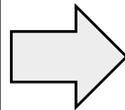
La revalorisation des bases de fiscalité sera de +7,1% en 2022 (coefficient de revalorisation 2023)- voir annexe 2

2 – STRATEGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Optimiser les recettes

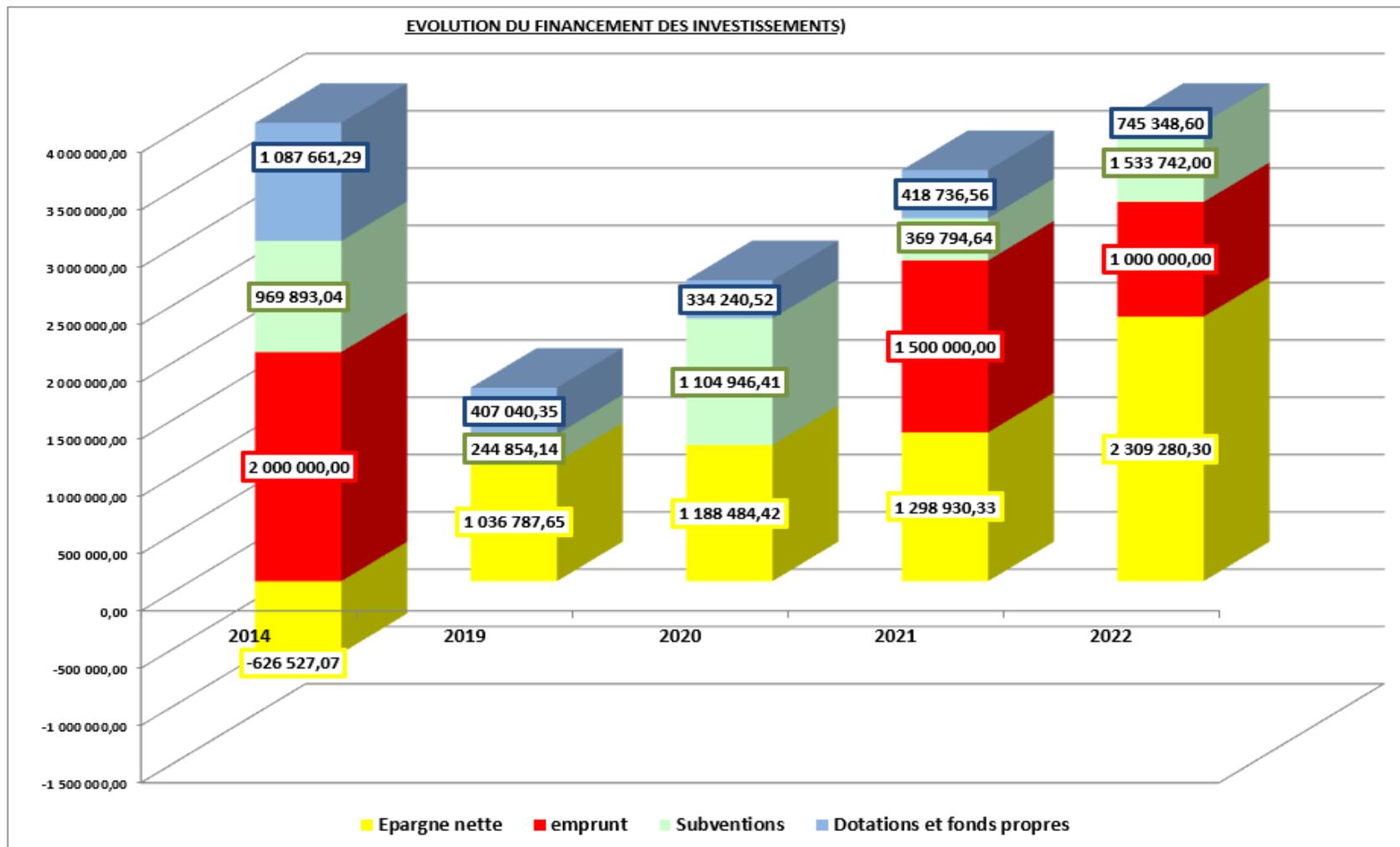
Recettes de fonctionnement. La fiscalité directe / La dynamique de la TFB - comparatif des communes de la strate 10 - 20 000 habitants (Bordeaux Métropole)

Sur la strate 10-20 000 habitants au sein de Bordeaux Métropole, la Ville dispose de bases très inférieures aux autres villes



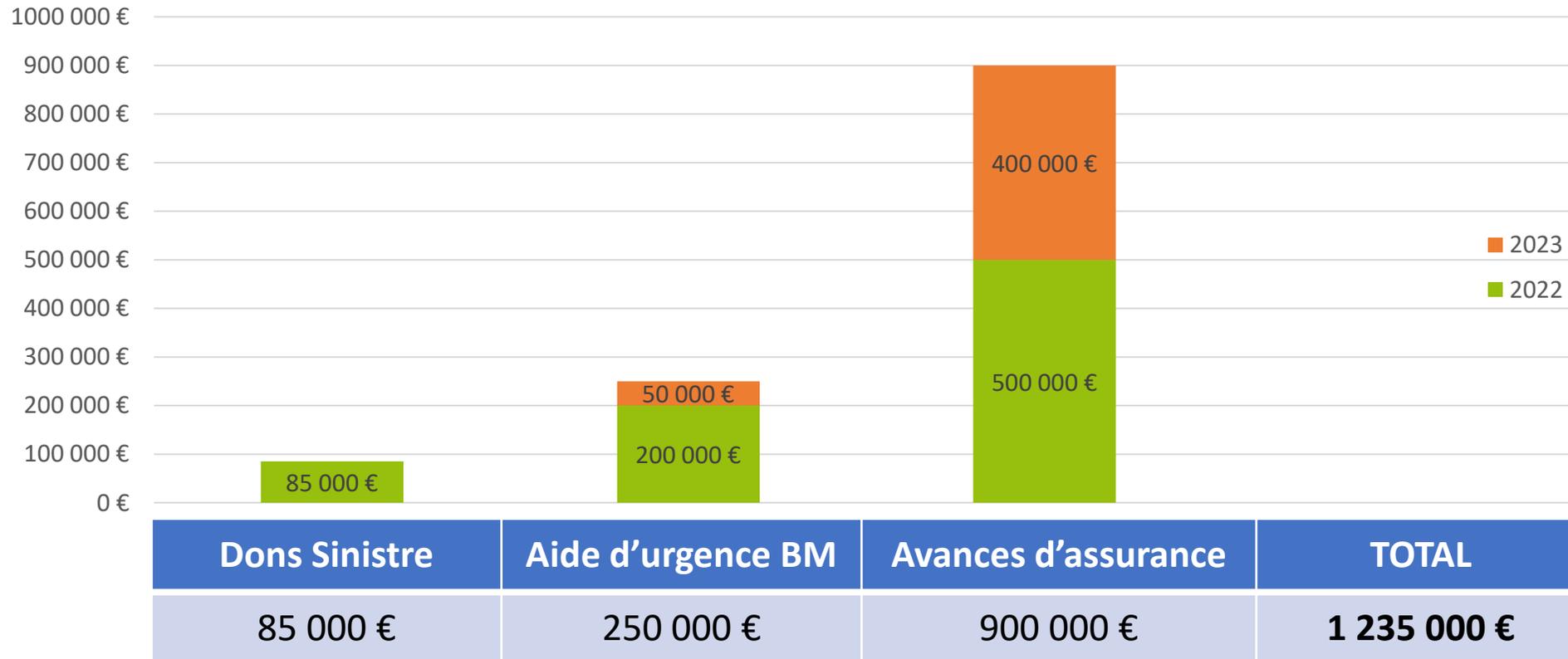
Optimiser les recettes

Les investissements et leurs financements

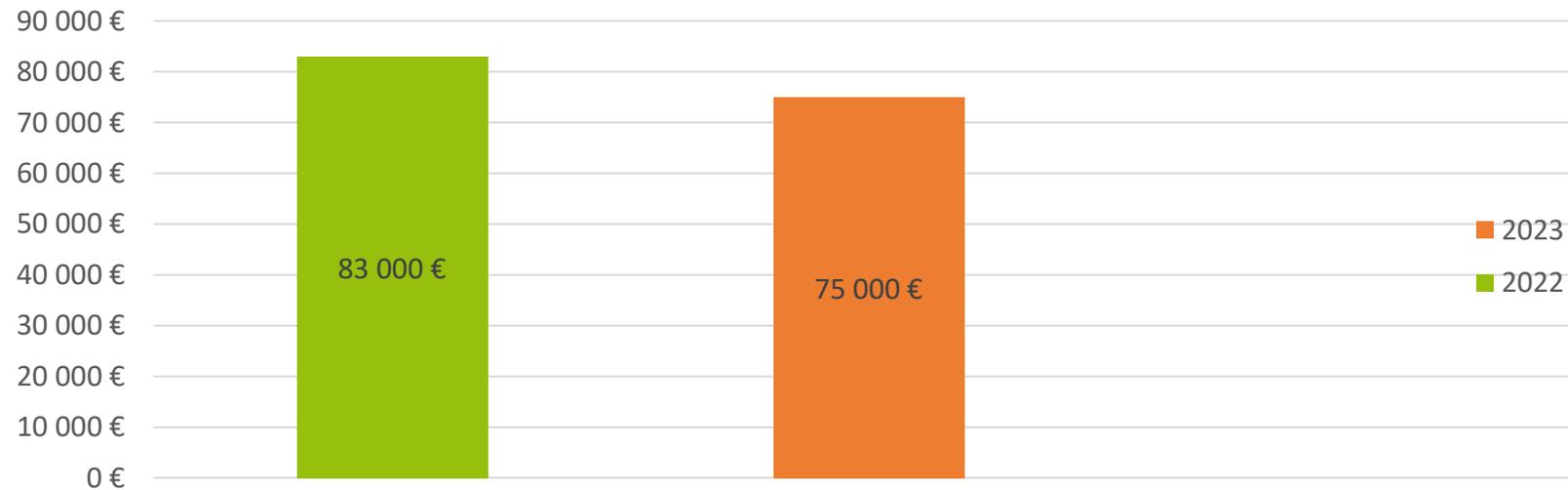


LES INVESTISSEMENTS 2022 ONT ÉTÉ FINANCÉS PRINCIPALEMENT PAR UN AUTOFINANCEMENT DE 2,3M€, COMPLÉTÉ PAR UN EMPRUNT DE 1 M€

Pour aide dans le contexte de crise, la ville reçoit toutefois des recettes de fonctionnement exceptionnelles 2022-2023 = 1,24 M€



La ville reçoit des recettes d'investissement exceptionnelles 2022-2023 = 0,16 M€



Subvention État pour HDV	Aide d'urgence BM	TOTAL
83 000 €	75 000 €	158 000 €

+1,4 M€ DE RECETTES EXCEPTIONNELLES EN 2022 ET 2023

+1,24 M€ en fonctionnement + 0,16 M€ en investissement

+900 k€ d'avances d'assurance

+325 k€ d'aides de Bordeaux Métropole

+83 k€ de DSIL, subvention de l'Etat pour l'HDV

+85 k€ de dons pour le sinistre (communes, entreprises et particuliers)

Trouver de nouvelles recettes

L'impôt

- ✓ **Nécessité de trouver** d'autres mesures que la baisse des dépenses ou la recherche de subventions
- ✓ Possible à travers l'**augmentation de la part communal de la taxe foncière.**
- ✓ Trouver le juste taux d'augmentation d'impôt (**1% = 64 800 €**), permettant :
 - D'absorber l'impact des crises (grêle et inflation)**
 - De maintenir le niveau de service public**
 - De maintenir le Plan d'investissements**
 - De garantie des finances communales saines durablement (épargne et dette)**

Hypothèse retenue pour atteindre ces objectifs :

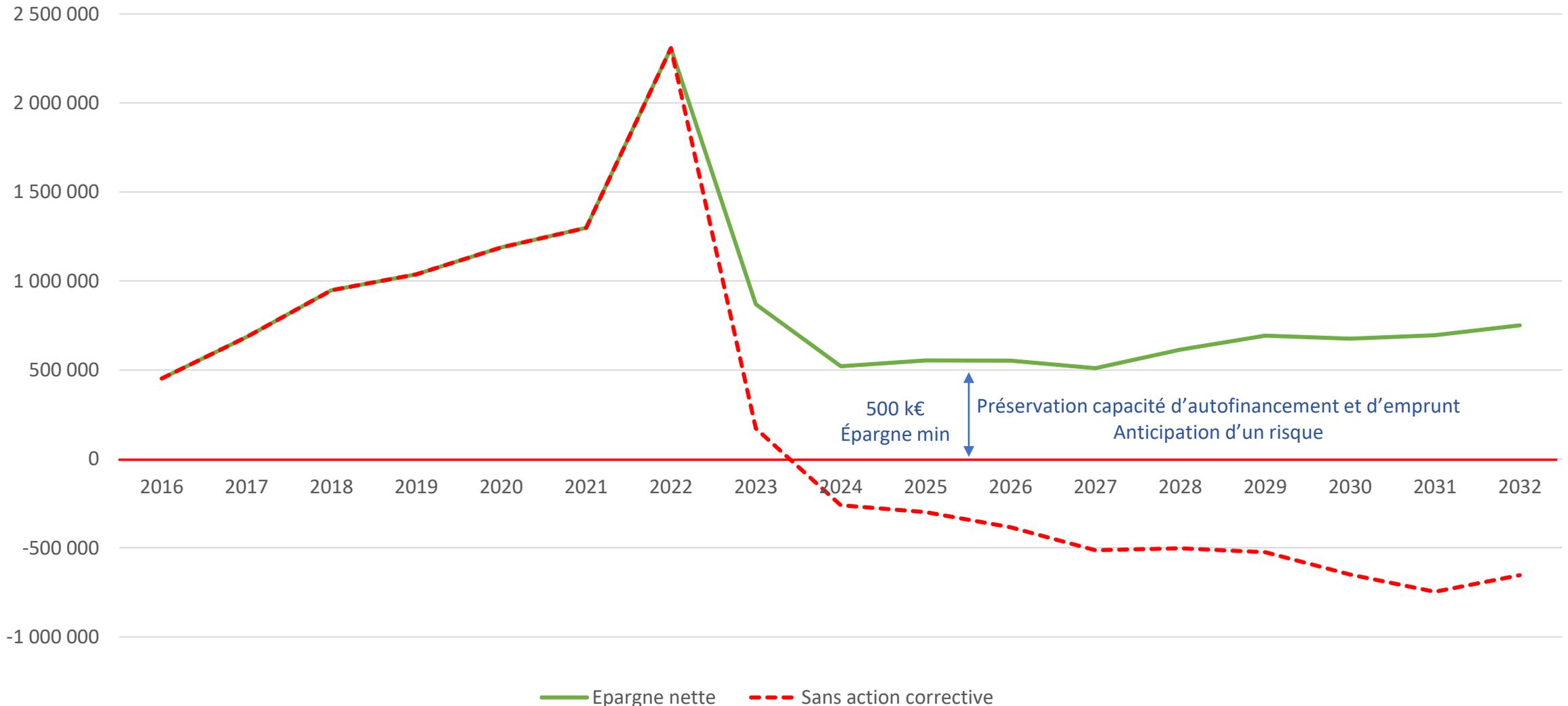
Hausse de **+10,54%** pour un rééquilibrage à hauteur de **683 000 €**

Trouver de nouvelles recettes

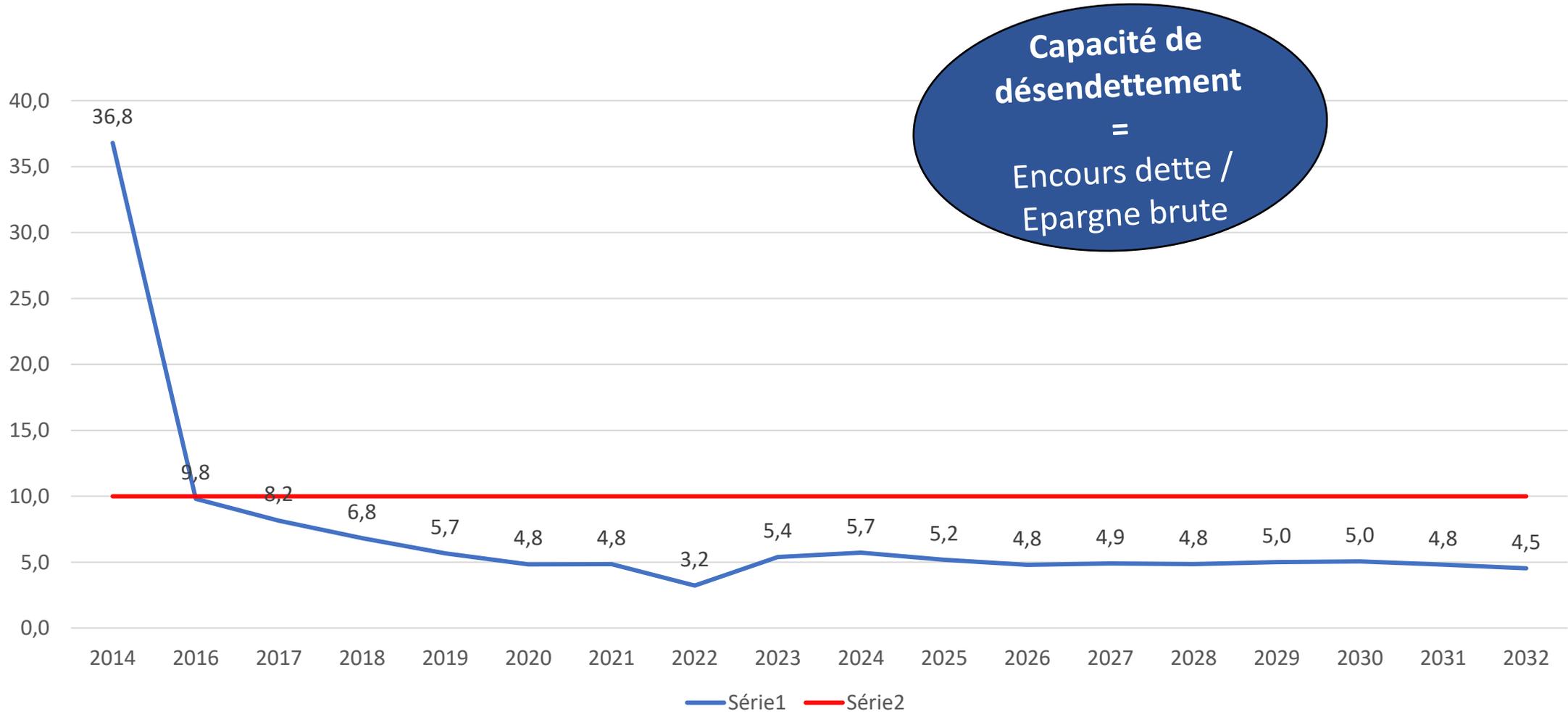
Hypothèse retenue pour atteindre ces objectifs :
Hausse de **+10,54%** pour un rééquilibrage à hauteur de **683 000 €**

- Pour **absorber les 2,3 M€ de surcoûts** liés à la succession de crises.
- Pour **assumer l'augmentation des charges structurelles** à hauteur de 880 000€ / an
- Pour **maintenir un taux d'épargne nette positif** et donc une capacité d'autofinancement minimum (> 500 000 €/an)
- Pour **maintenir une capacité de désendettement en dessous du seuil critique** des 10 ans.
- Pour **continuer à pouvoir investir et maîtriser l'emprunt** sans mettre en danger financièrement la commune

L'impôt / Prospective à +10,54% = 683 000 €



L'impôt / Prospective à +10,54% = 683 000 €



III – ANNEXES

1. Situation des finances publiques

a) vision nationale- comparatif autres pays européens

*b) comparatif ratios financiers villes – autres communes de Bordeaux
Métropole*

2. Mesures en faveur des collectivités locales – PLF 2023

3. Enjeu de la maîtrise de la dépense publique

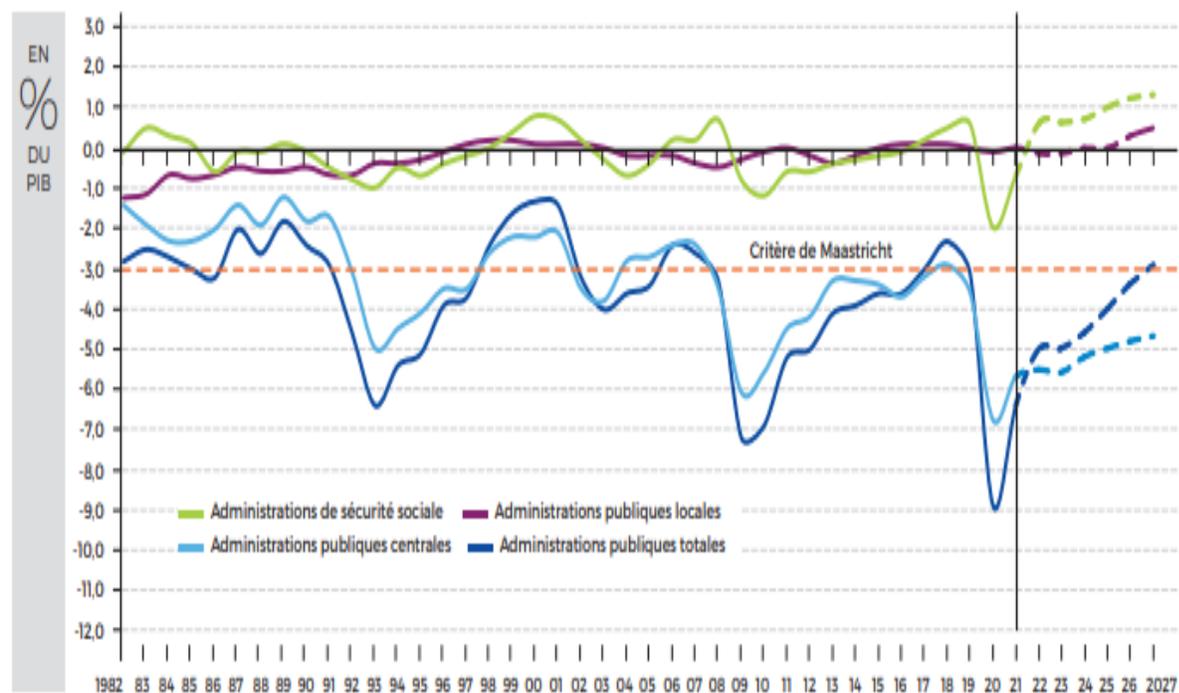
4. La fiscalité locale

Vision nationale

La situation des finances publiques à ce jour est préoccupante.

Le déficit des administrations publiques

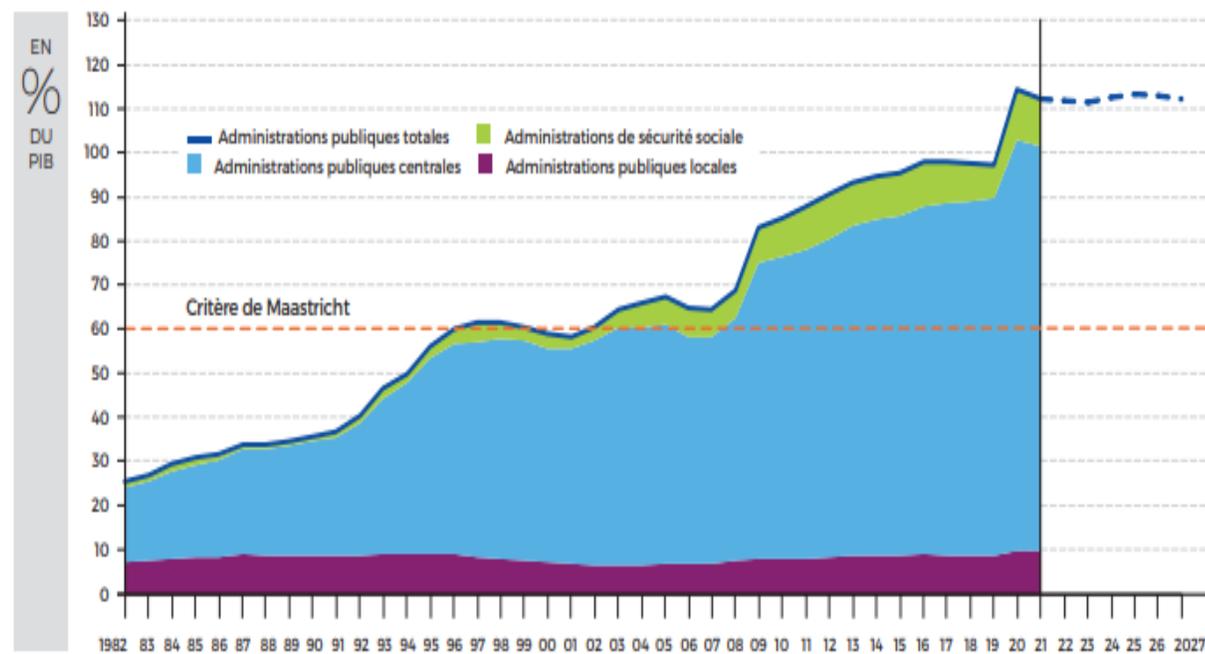
© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

1 – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

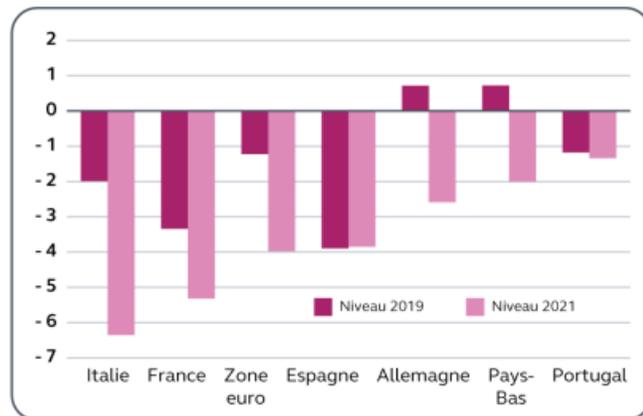
Comparatif avec les autres pays européens

Au regard des critères de Maastricht, la France est à ce jour en très mauvaise position au sein des pays européens .

Le déficit public, qui a doublé par rapport à 2019 (à 6,4 % du PIB en 2021 contre 3,1 % du PIB en 2019), se situe parmi les plus dégradés des pays de la zone euro (avec un écart de près de 1,5 point par rapport à la moyenne de la zone euro et de près de 3 points par rapport à l'Allemagne).



Graphique n° 11 : solde structurel de la France et de ses principaux partenaires de la zone euro en 2019 et 2021 (en points de PIB potentiel)

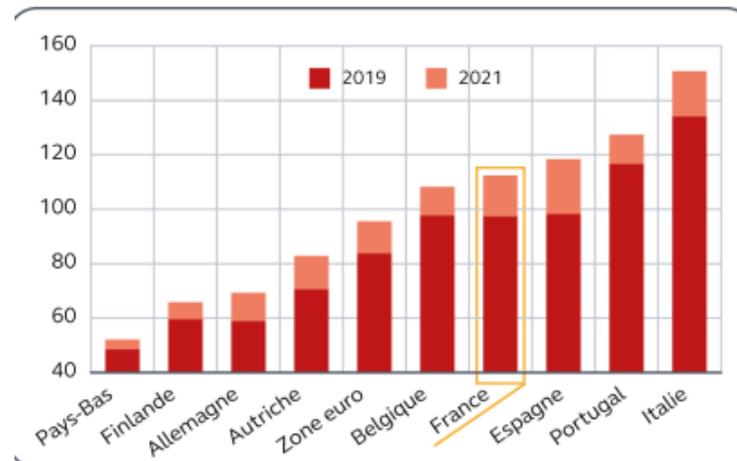


Source : Cour des comptes à partir des données de la Commission européenne (prévisions de mai 2022)

La moitié des pays de la zone euro (représentant près de 45 % de son PIB) conservent un ratio de dette publique inférieur à 70 % du PIB, seuil que la France a franchi en 2009, année de la récession due à la crise financière.



Graphique n° 12 : ratio de dette publique de la France et de ses principaux partenaires de la zone euro en 2019 et 2021 (en points de PIB)

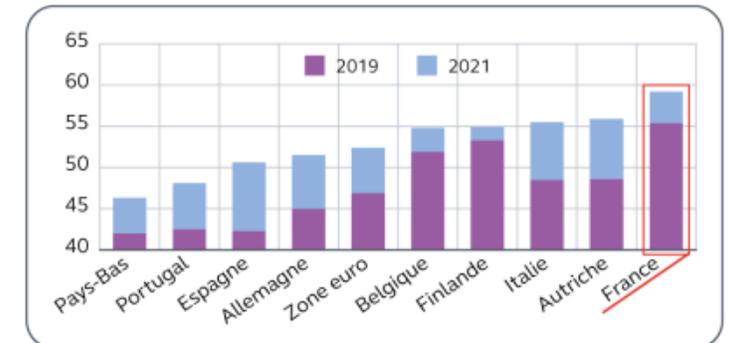


Source : Cour des comptes à partir des données d'Eurostat (avril 2022)

le ratio de dépenses publiques en points de PIB est le plus élevé de la zone euro en 2021, à près de 60 % du PIB.



Graphique n° 10 : ratio de dépense publique de la France et de ses partenaires de la zone euro en 2019 et 2021 (en points de PIB)



Source : Cour des comptes à partir des données d'Eurostat (avril 2022)

1 – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

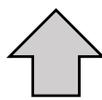
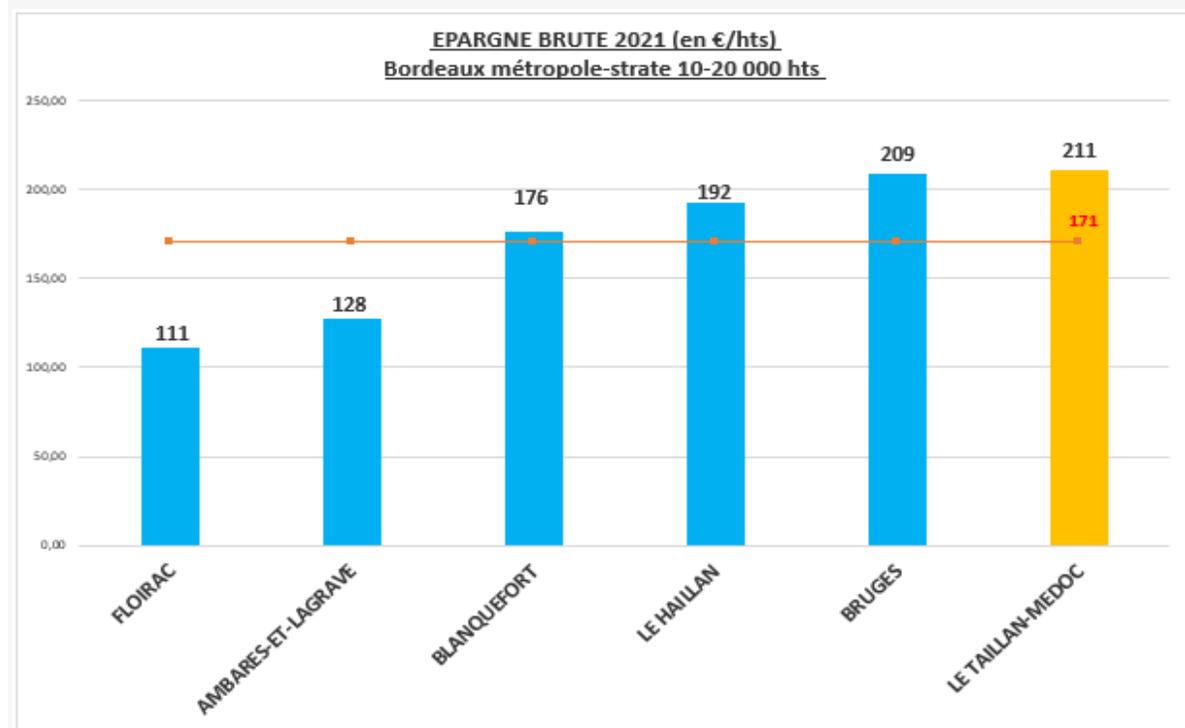
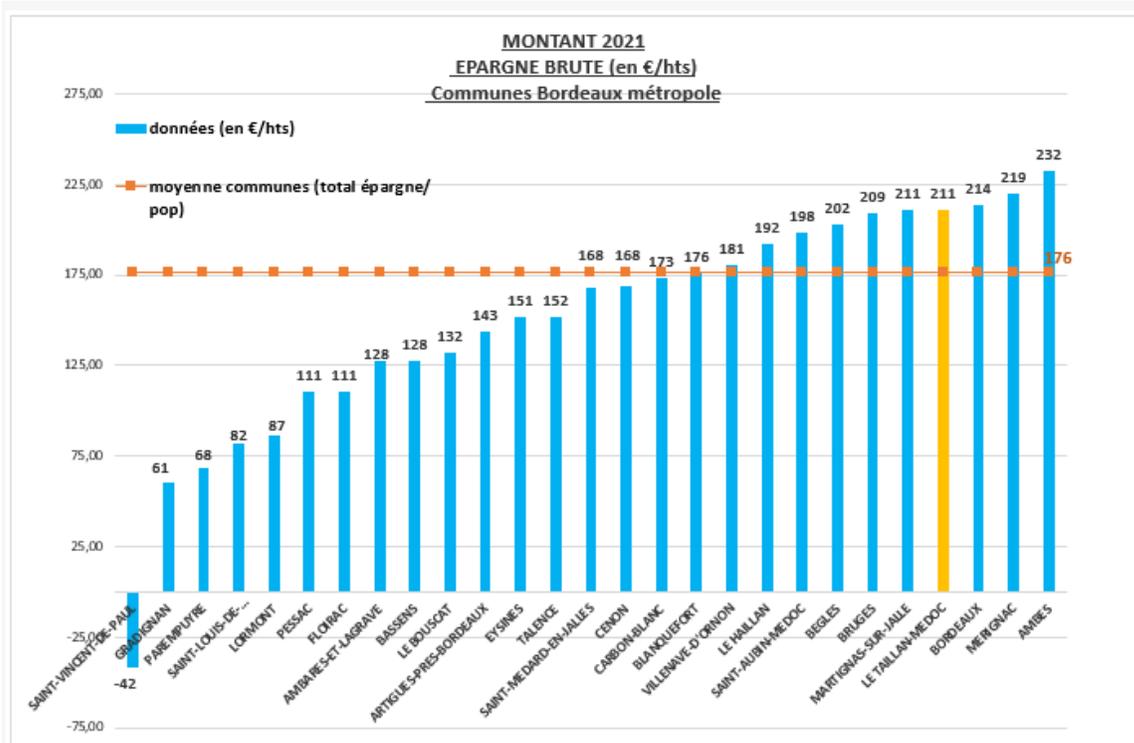
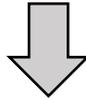
Comparatif des ratios du Taillan-Médoc avec les autres communes de Bordeaux Métropole

Epargne brute =
Recettes réelles fonctionnement -
Dépenses réelles fonctionnement

Une épargne brute saine mais qui va se dégrader

Comparatif 2021 - villes Bordeaux Métropole - strate 10-20 000 habitants (données observatoire des finances locales)

Le montant de l'épargne brute 2021 (en €/habitants) de la ville (211 €) se situe au dessus de la moyenne des villes de Bordeaux Métropole (176€)



Sur la strate 10-20 000 habitants, la ville du Taillan-Médoc dispose désormais de la plus forte épargne brute en 2021

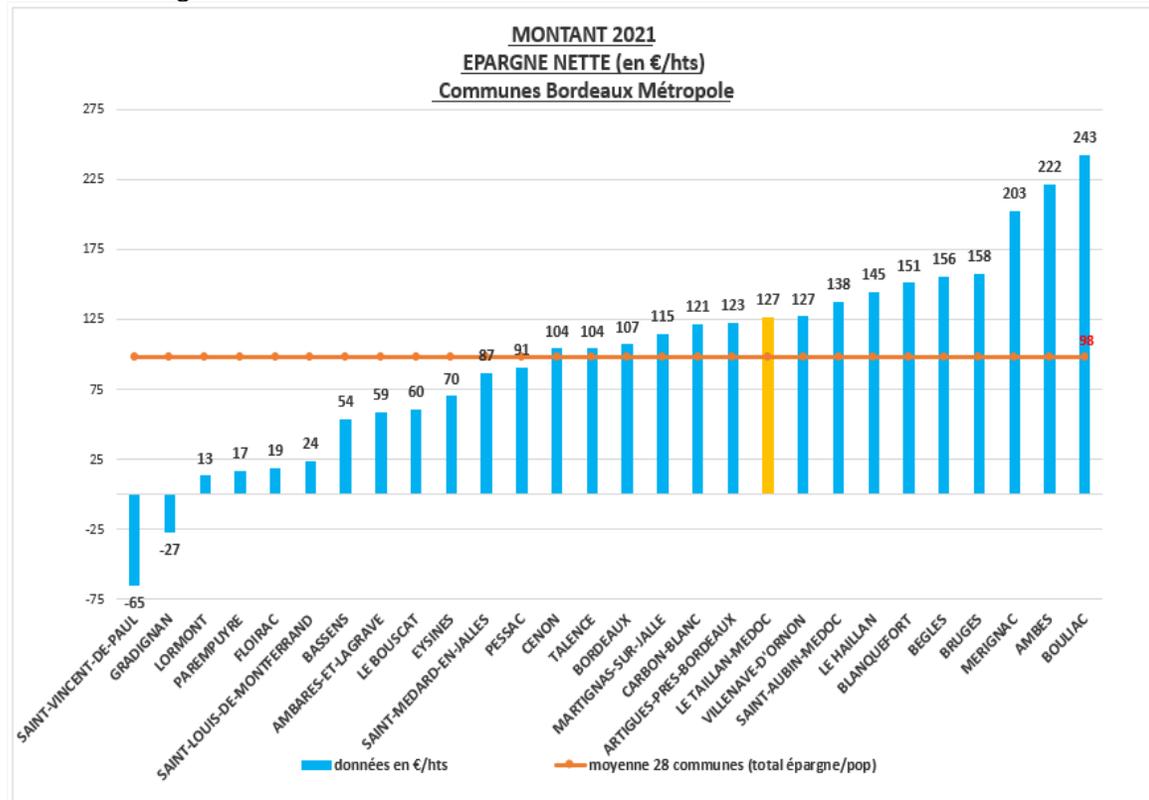
1 – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Comparatif des ratios du Taillan-Médoc avec les autres communes de Bordeaux Métropole

Une épargne nette saine mais qui va se dégrader

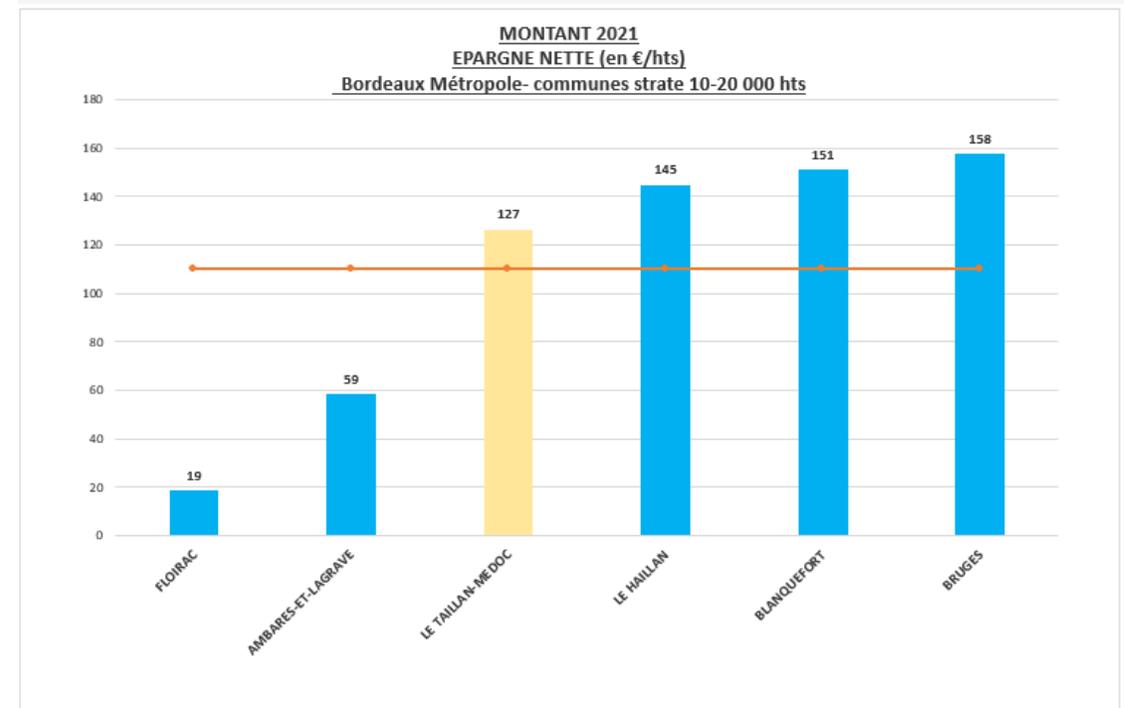
Comparatif 2021 - villes Bordeaux Métropole - strate 10-20 000 habitants (données observatoire des finances locales)

Le montant de l'épargne nette 2021 (en €/habitant) de la ville (127 €) se situe au dessus de la moyenne des villes de Bordeaux Métropole (98 €).



Epargne nette =
Epargne brute – Remboursement
capital dette

Le montant de l'épargne nette 2021 (en €/habitant) de la ville (127 €) se situe au dessus de la moyenne des villes de la strate 10-20 000 habitants de Bordeaux Métropole (110 €). En 2019, la moyenne nationale était de 110€.



1 – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Comparatif des ratios du Taillan-Médoc avec les autres communes de Bordeaux

Métropole

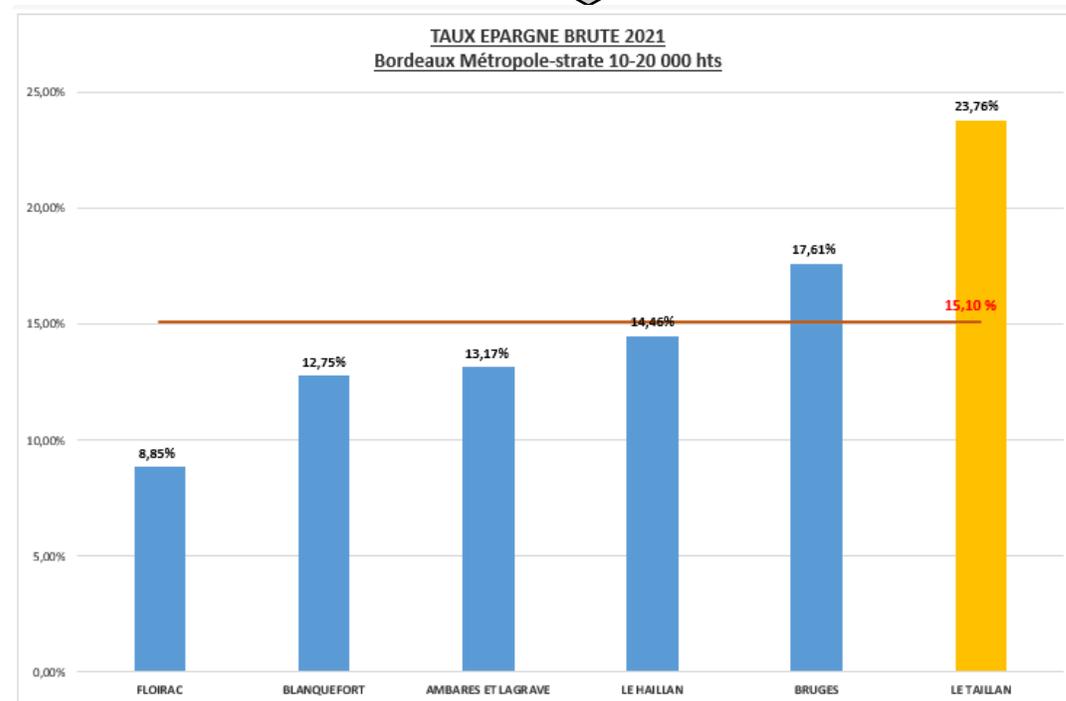
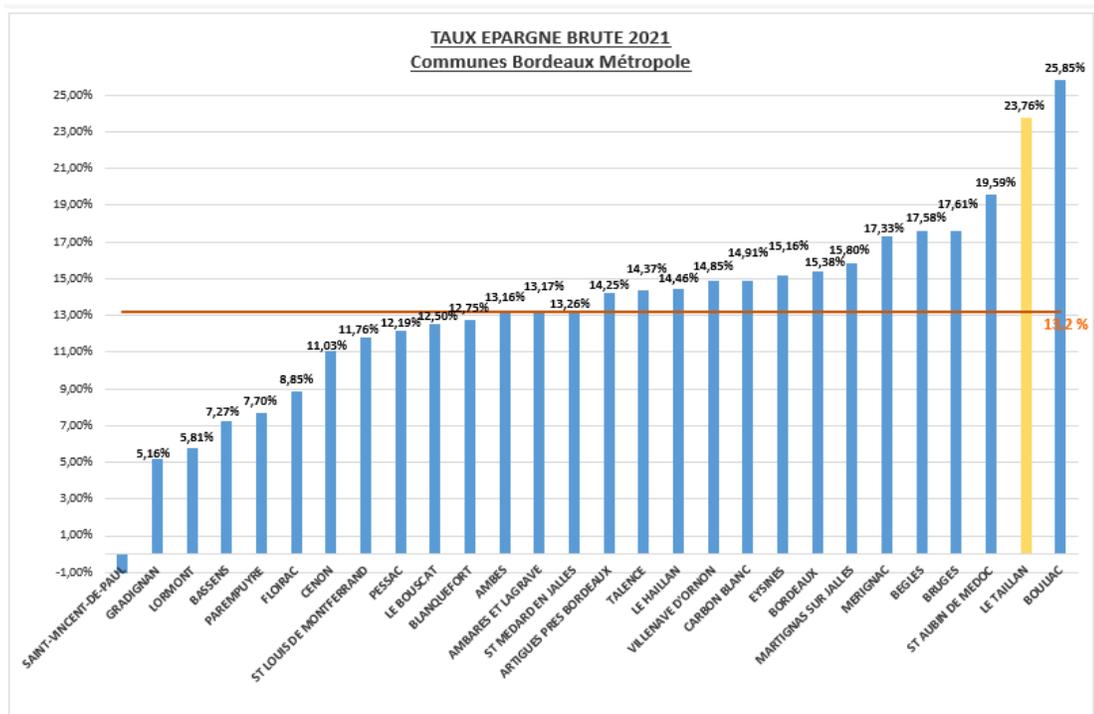
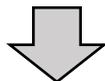
Un taux d'épargne brute confortable mais qui va s'écrouler

Comparatif 2021 - villes Bordeaux Métropole - strate 10-20 000 habitants (données observatoire des finances locales)

Taux épargne brute =
Épargne brute / Recettes
réelles fonctionnement

Le taux d'épargne brute 2021 de la ville est le 2eme plus élevé des villes de Bordeaux Métropole.

Le taux d'épargne brute de la Ville est également plus élevé que celui des villes de la strate 10 - 20 000 habitants de Bordeaux Métropole (15,10%)



1 – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

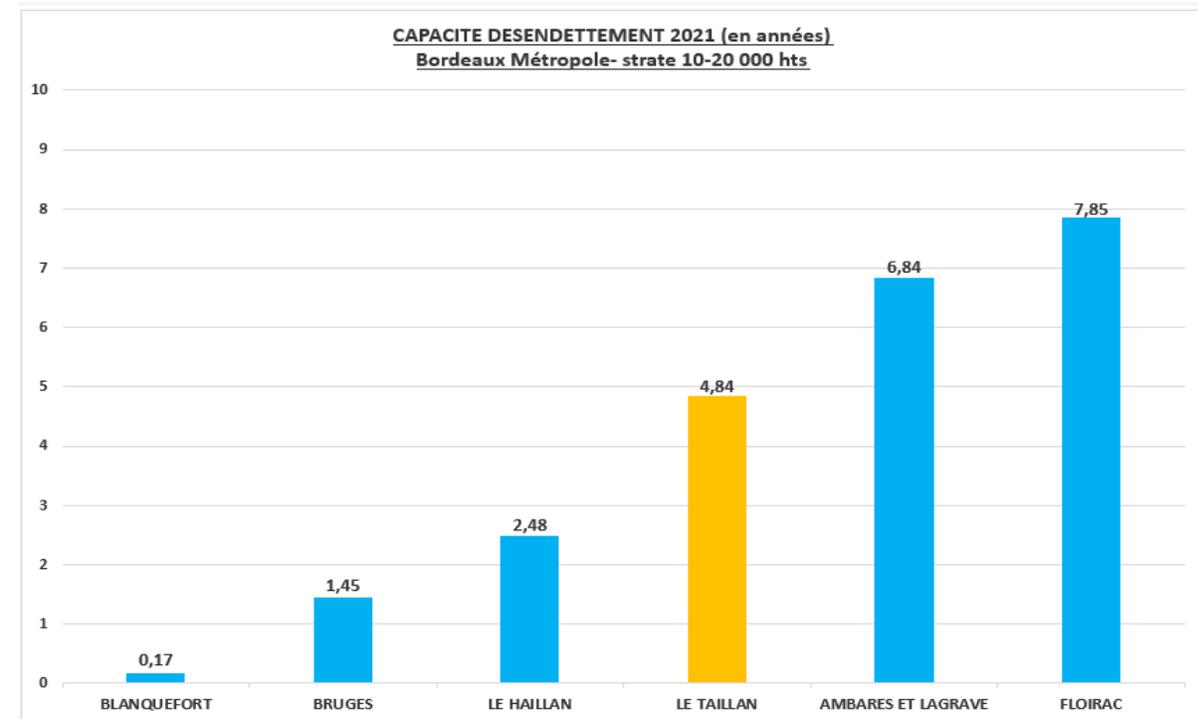
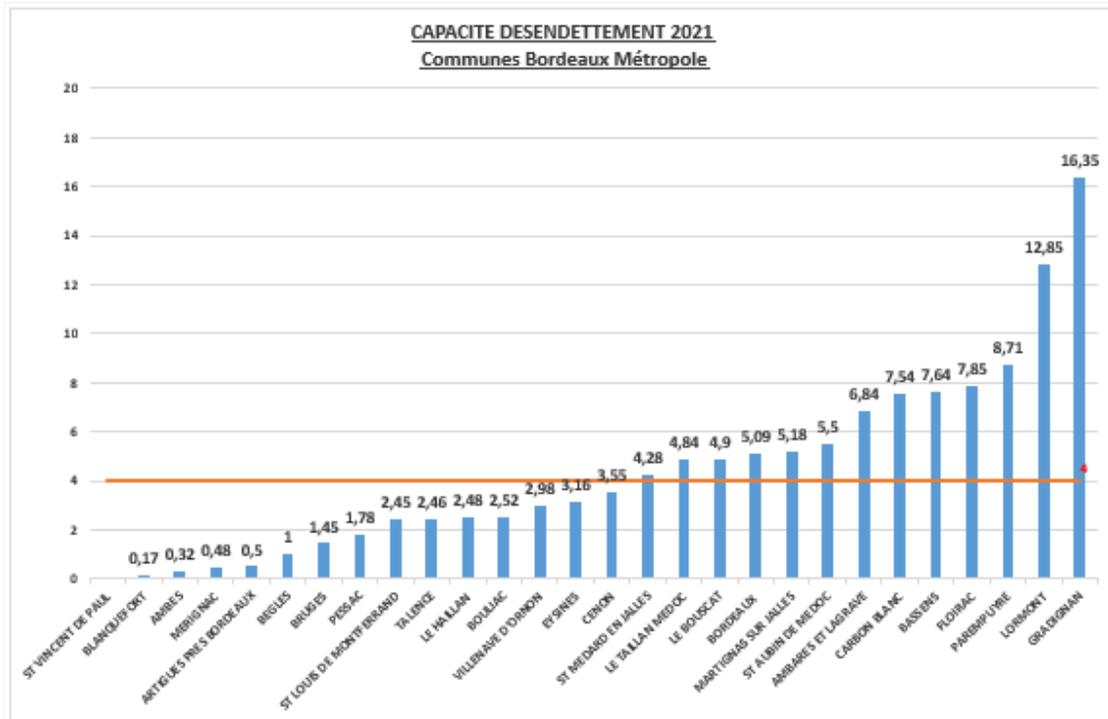
Comparatif des ratios du Taillan-Médoc avec les autres communes de Bordeaux Métropole

Une capacité de désendettement qui va exploser

Comparatif 2021 - villes Bordeaux Métropole - strate 10-20 000 habitants (données observatoire des finances locales)

La capacité de désendettement moyenne observée sur les 28 villes de Bordeaux Métropole est de 4 années

La ville du Taillan est au dessus de la moyenne de 3,94 années observée pour les villes de la strate 10-20 000 hts de la Métropole.



Coefficient de revalorisation des bases fiscales

Comment sont revalorisées les valeurs locatives ?

Depuis la loi de finances pour 2017, avec première application en 2018, un mécanisme de révision « automatique » des bases fiscales a été introduit. Le coefficient d'actualisation est basé sur le dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), éventuellement majoré (par la variation de l'indice des prix harmonisés à la consommation lorsqu'elle est positive).

Les valeurs foncières des locaux industriels et commerciaux (FB et CFE) relèvent, quant à elles d'un régime propre de réévaluation sur des bases réelles de référence.



Le coefficient de revalorisation pour 2023 avec l'IPCH DEFINITIF de novembre 2022

Ne concerne que les valeurs locatives des :

- locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ;
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

$$A_{2023} = 1 + \frac{(\text{IPCH}_{\text{Novembre 22}} - \text{IPCH}_{\text{Novembre 21}})}{\text{IPCH}_{\text{Novembre 21}}}$$

si $\text{IPCH}_{\text{Novembre 22}} > \text{IPCH}_{\text{Novembre 21}}$

Publié le 15 décembre 2022 109,09

Les valeurs utilisées :

IPCH <u>DEFINITIF</u> de novembre 2022	IPCH Novembre 2021
116,81	109,09

Coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2023

$$A_{2023} \text{ définitif} = 1 + \frac{(116,81 - 109,09)}{109,09} = 1 + 0,0708 = 1,0708 \Leftrightarrow \mathbf{7,1\%}$$

L'amendement adopté lors de la 1ere lecture à l'assemblée nationale qui plafonnait à 3,5 % la revalorisation des valeurs locatives utilisées pour le calcul des taxes foncières a été finalement rejeté dans le projet définitif

2 – LOI DE FINANCES 2023-MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023 sont d'un montant de 45,6 Md€.

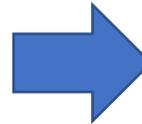
La dotation globale de fonctionnement est stabilisée.

Cette évolution s'explique pour l'essentiel par :

- le versement de la dotation exceptionnelle de soutien pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique instituée par loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (+430 M€)

- la croissance anticipée de +200 M€ du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée;

- l'augmentation prévisionnelle de +183 M€ du PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels en raison du dynamisme des bases de ces impositions



(En euros)	
Intitulé du prélèvement	Montant
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement.....	26 931 362 549
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.....	5 273 878
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements.....	50 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	6 700 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.....	628 109 980
Dotation élu local.....	108 506 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse.....	
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse.....	42 946 742
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion.....	433 823 677
Dotation départementale d'équipement des collèges.....	326 317 000
Dotation régionale d'équipement scolaire.....	661 186 000
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire.....	2 686 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle .	2 875 213 735
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale.....	378 003 970
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle.....	
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants.....	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte.....	107 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires.....	6 822 000
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle.....	284 278 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport.....	48 020 650
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane.....	27 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.....	122 559 085
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la Polynésie française.....	90 552 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels.....	3 825 351 987
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises.....	1 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2022, pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.....	430 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien territorial, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie.....	1 500 000 000
Total.....	45 590 013 253

péréquation- dotations et réforme des indicateurs

La loi de finances pour 2021 a mis en œuvre une grande réforme avec la suppression de la Taxe d’Habitation et la création d’un nouveau panier de ressources en compensation (transfert de la part départementale de la TFB aux communes et affectation de fractions de TVA aux intercommunalités et départements)

POUR RAPPEL

- Le potentiel financier des communes est élargi à de nouvelles ressources fiscales (droits de mutation, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes, majoration de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires) ;
- L’effort fiscal est simplifié en étant recentré sur la mesure des ressources fiscales mobilisées par une commune, rapportées à ce qu’elles représenteraient avec les taux moyens d’imposition ;
- Afin d’éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations et neutraliser les effets de cette réforme, le gouvernement étend jusqu’en 2028 la fraction de correction permettant le lissage des modifications.

Pour 2023, le poids de la péréquation dans la DGF sera accrue.
L’augmentation proposée s’élève à + 320 M€

Besoin de financement

en M€	2019	2020	2021	2022	2023
Abondement de la DSU	90	90	90	95	90
Abondement de la DSR	90	90	90	95	200
Financement de la croissance démographique des communes	29	9	30	34	34
Abondement de la dotation d’intercommunalité et rebasage	65	31	30	30	30
Montant total à financer	274	220	240	254	354

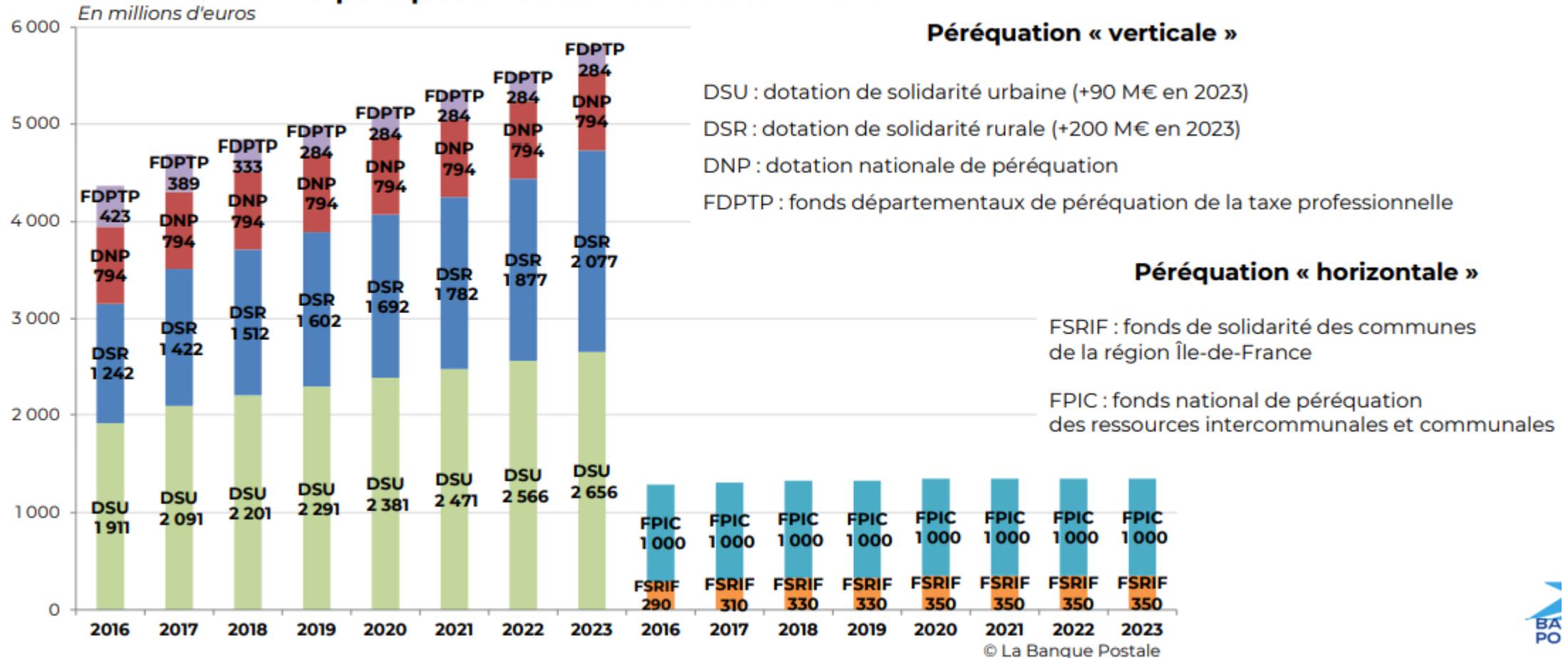
Sources du financement

Ecrêtement péréqué de la dotation forfaitaire	172	134	142	155	0
Réduction uniforme de la dotation de compensation	102	86	98	99	34
Abondement Budget de l’Etat					320
Financements totaux	274	220	240	254	354

péréquation- dotations

La loi de finances 2023 confirme de ce fait la volonté par l'Etat depuis plusieurs années de renforcer la péréquation notamment verticale

La péréquation au sein du bloc communal



poursuite du soutien à l'investissement local

La loi de finances pour 2023 poursuit le soutien à l'investissement local

Il existe 3 dotations classiques de soutien à l'investissement local des communes :

- **la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, mise en place en 2016 en vue de renforcer le soutien apporté par l'État à l'investissement local. Les projets d'investissement éligibles sont ceux qui sont dotés d'un caractère structurant, susceptibles d'être engagés rapidement et d'obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local.
- **la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**. Elle répond aux besoins d'équipement, permettant ainsi le démarrage de projets subventionnés dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique.;
- **la dotation politique de la ville (DPV)**, créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009. Elle est destinée aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains;



Poursuite du soutien à l'investissement local

+570 M€ pour la DSIL

+1,046 Mds€ pour la DETR

+150 M€ pour la DPV

Prolongation du filet de sécurité (détail chiffré)

FILET DE SECURITE 2022



Le Taillan-Médoc	
	2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors C/775, C/776, C/777 et C/78)	11 788 667 €
- Dépenses réelles de fonctionnement (hors C/675, C/676 et C/68)	9 624 234 €
= Epargne brute (budget principal)	2 164 433 €

Taux d'évolution de l'épargne brute :

Taux d'épargne brute 2021	18,4%
---------------------------	-------



**L'épargne brute maximale (pour être éligible)
doit être 1 623 324 €**

le CA 2022 fait apparaître une épargne brute de 3,26 M€ en hausse par rapport à 2021

LA VILLE NE BENEFICIERA PAS DU FILET DE SECURITE 2022

FILET DE SECURITE 2023



Le respect du critère de la baisse de l'épargne brute en 2023 dépend à la fois des résultats de l'exercice 2023 et du point de référence initial qu'est l'épargne brute 2022.

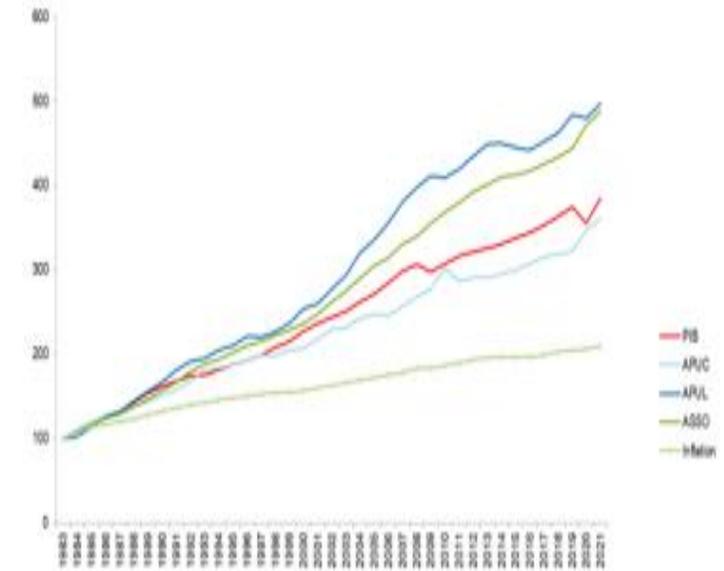
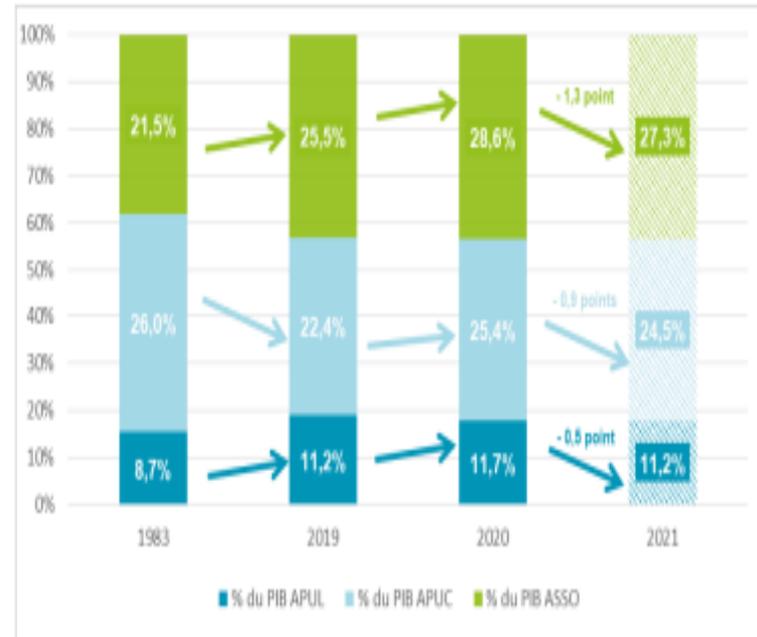
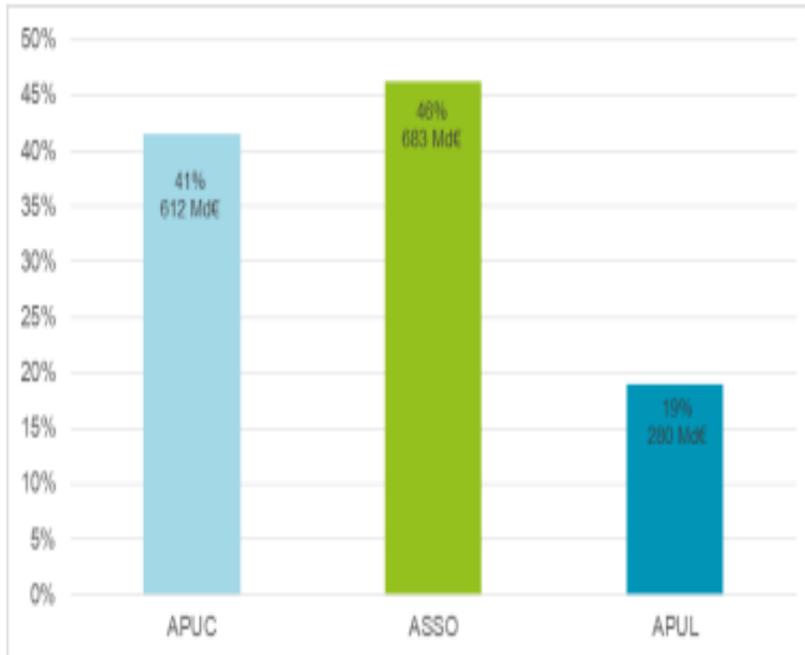
L'éligibilité au filet de sécurité dépendra fortement des inscriptions budgétaires 2023

La maîtrise des dépenses publiques locales constitue un enjeu majeur pour l'avenir des finances publiques

En 2021, les dépenses des administrations publiques locales (APUL) s'élèvent à 280 Md€ en comptabilité nationale et représentent 19 % de la dépense publique totale

Leur part dans le produit intérieur brut (PIB) a crû de plus de 2,5 points sur cette période, pour atteindre 11,2 % du PIB en 2021

Les dépenses des APUL ont augmenté à un rythme annuel moyen plus soutenu que celui du PIB (+ 4,3 % contre + 3,64 % par an en moyenne entre 1983 et 2021), mais aussi plus rapidement que les dépenses des autres administrations publiques (+ 3,4 % par an pour les APUC et + 4,26 % pour les ASSO)



Cet enjeu porte essentiellement sur les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement des APUL ont progressé trois fois plus rapidement que leurs dépenses d'investissement. En 2020, les dépenses de fonctionnement représentent 81 % de la dépense totale des APUL et celles d'investissement 19 %.

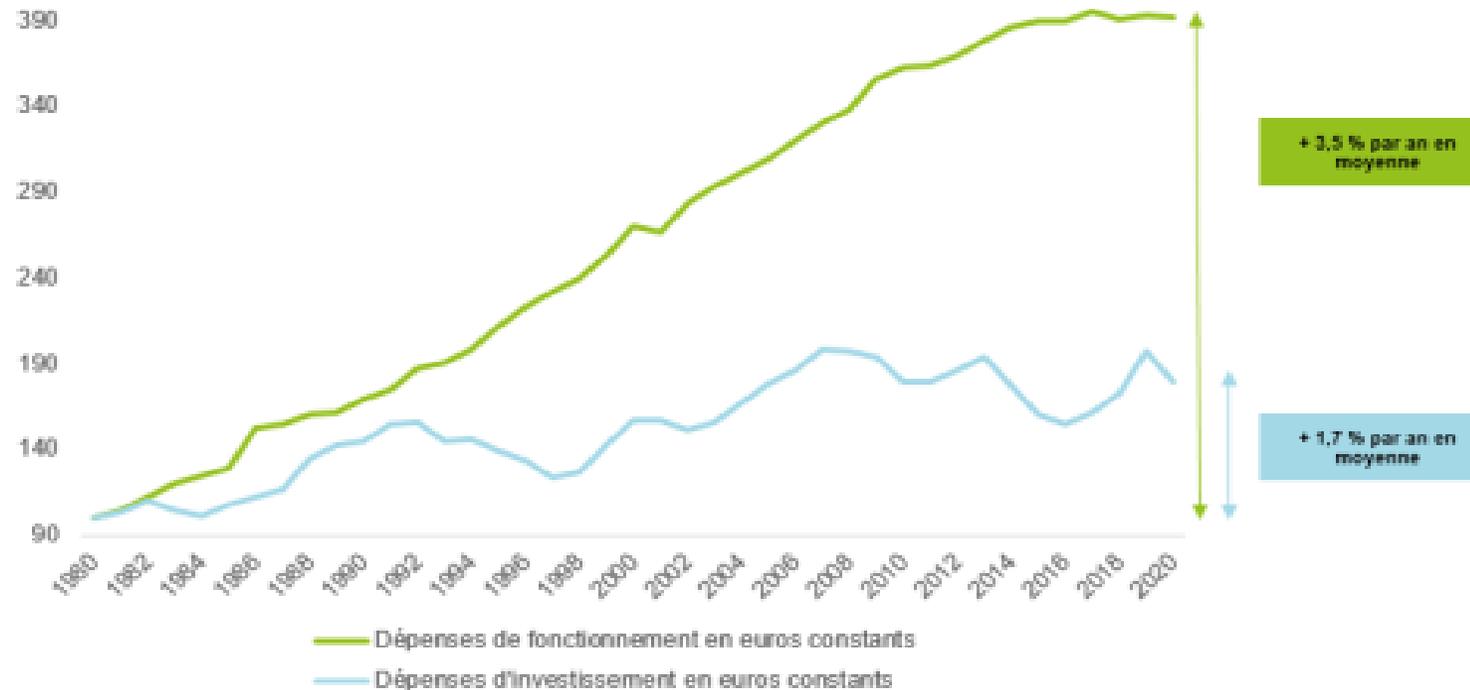


Figure I-A-1-4 : Évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement en volume (base 100 en 1980)

Source : DGCL, *Les collectivités locales en chiffres 2021*

3 – ENJEU DE MAITRISE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

La loi de finances 2023 a fixé un seuil de déficit public autour de 5% pour 2023.



	<i>(En % du PIB sauf mention contraire)</i>			
	2021	2022	2023	2023
Loi de finances initiale pour 2023				LPFP 2023-2027
Ensemble des administrations publiques				
Solde structurel (1) <i>(en points de PIB potentiel)</i> ..	-5,1	-4,2	-4,0	-4,0
Solde conjoncturel (2).....	-1,4	-0,6	-0,8	-0,8
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) <i>(en points de PIB potentiel)</i>	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3).....	-6,5	-5,0	-5,0	-5,0
Dette au sens de Maastricht	112,8	111,6	111,2	111,2
Taux de prélèvements obligatoires <i>(y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)</i> ..	44,3	45,2	44,9	44,7
Dépense publique <i>(hors crédits d'impôt)</i>	58,4	57,7	56,9	56,6
Dépense publique <i>(hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)</i>	1 461	1 523	1 572	1 564
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume <i>(en %)</i> (*)	2,6	-1,1	-1,1	-1,5

Le projet de loi de programmation des finances publiques a été rejeté en première lecture à l'Assemblée nationale le 25 octobre dernier.

La maîtrise de la dépense publique est désormais un enjeu majeur pour les prochaines années

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 reconduit l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités locales.

Il correspond à la limitation de la progression des DRF au niveau du taux de l'inflation minoré de 0,5 pts

	2023	2024	2025	2026	2027
Plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre	3,80%	2,50%	1,60%	1,30%	1,3 %

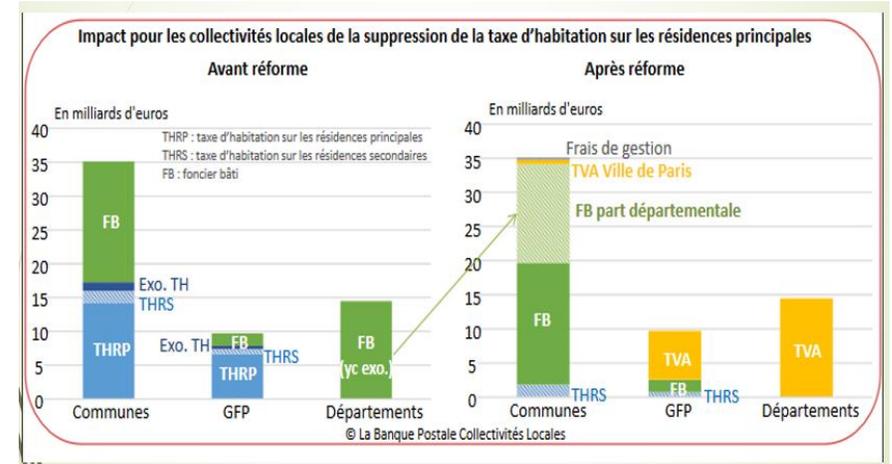
Figure 33 : Plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre
Source : PLPFP 2023-2027

Le rappel de la réforme de la TH

La LFI pour 2020 a prévu une suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. Cette réforme a permis à 80 % des Français, soit 17,6 millions de foyers, de ne plus payer cet impôt dès 2020

La suppression de cet impôt, qui représente une perte de 23 Md€ pour les collectivités du bloc communal, leur est intégralement compensée depuis l'année 2021. Ainsi, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revient dorénavant aux communes.

La taxe foncière est intégralement affectée au bloc communal



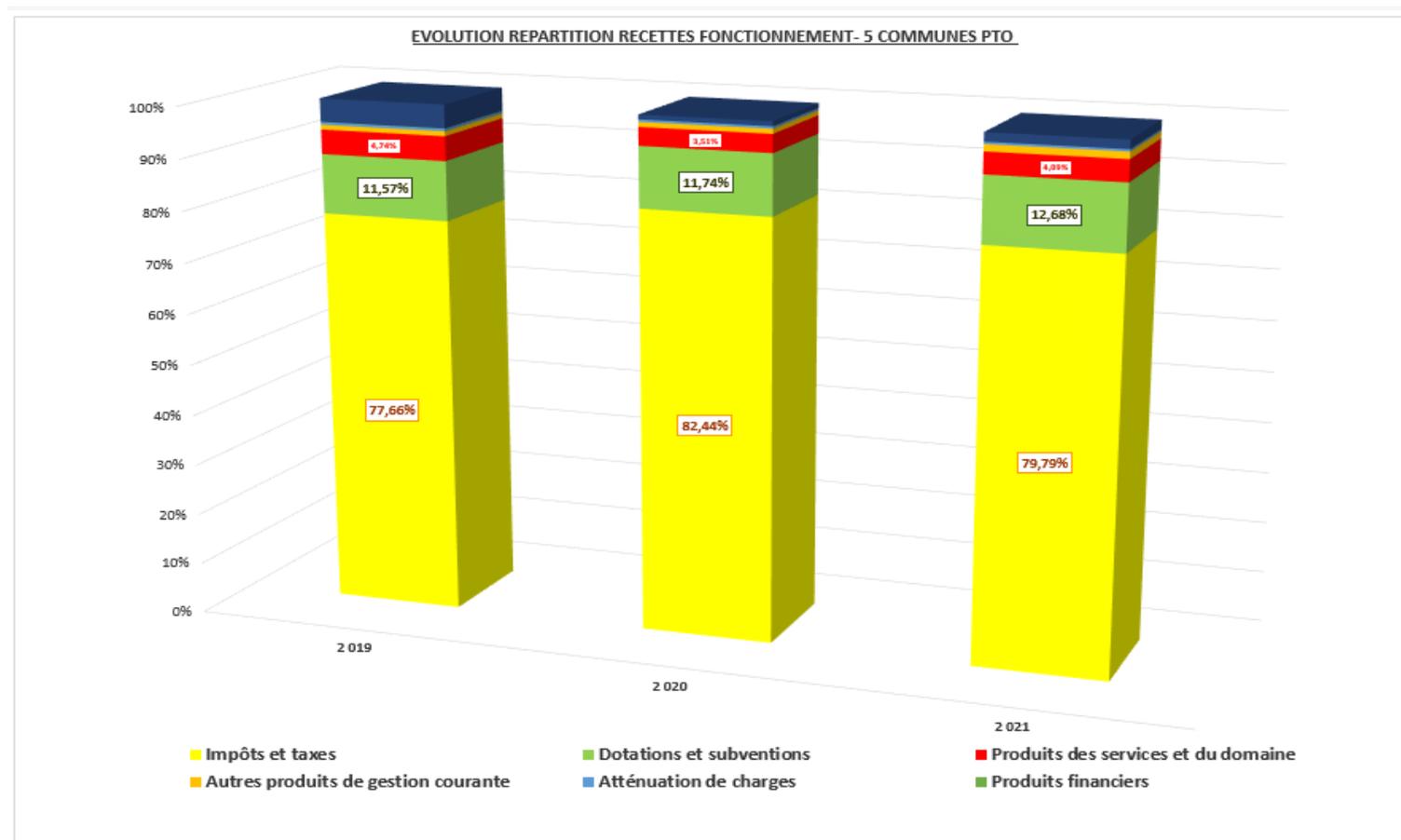
Un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB aux communes. Ce coefficient correcteur s'applique chaque année aux recettes de TFPB de l'année de la commune et le complément ou la minoration en résultant évolue dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB

« ce mécanisme correcteur participe à la tendance globale de déterritorialisation des ressources. Le fait qu'une partie des impositions levées sur un territoire le quittent, bien qu'il s'agisse d'un transfert parfaitement justifié, n'en reste pas moins de nature à rendre moins intelligible l'impôt local. » France Urbaine

Le poids de la fiscalité sur les 5 communes ayant mutualisé la compétences finances à Bordeaux Métropole -PTO

Sur le périmètre du Pôle territorial Ouest pour les communes qui ont mutualisé la compétence finances, la fiscalité reste une recette prépondérante.

La fiscalité directe et indirecte de 2017 à 2021 représente en moyenne 79,52% des recettes sur les 5 communes du PTO



RECETTES	2 019	2 020	2 021
Produits des services et du domaine	4,74%	3,51%	4,09%
Impôts et taxes	77,66%	82,44%	79,79%
Dotations et subventions	11,57%	11,74%	12,68%
Autres produits de gestion courante	0,94%	0,95%	1,31%
Atténuation de charges	0,49%	0,45%	0,42%
Total des recettes de gestion	95,40%	99,08%	98,29%
Produits financiers	0,05%	0,00%	0,00%
Produits exceptionnels	4,55%	0,92%	1,71%

Dynamisme des DMTO

Le dynamisme de la fiscalité se constate dans ses composantes propres notamment les droits de mutation

Au niveau national, les assiettes DMTO de droit commun (auxquelles s'applique le taux départemental de 3,8% ou 4,5%) de décembre 2022 sont supérieures de 2,6% à celles de décembre 2021. (après une progression de +9% l'an dernier)
On constate toutefois une progression plus lente sur le 2eme semestre.

